C.R.I.C. N° 36 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales

Lundi 28 novembre 2011

*Application de l'art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Examen de l'arriéré..... 4

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) N°1 à 1*ter*, annexes 1 et 1*bis*)*

Examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 4

Désignation d'un rapporteur..... 4

Exposé de M. le Ministre-Président Demotte

Orateur : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président..... 4

Observations de la Cour des comptes..... 10

Exposé de M. Nassaut, Auditeur-adjoint

Orateurs : M. le Président, M. Nassaut, M. Demotte, Ministre-Président..... 10

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, M. Mouyard, Mmes Saudoyer, Salvi, de Coster-Bauchau, M. Demotte, Ministre-Président, MM. Miller, Tiberghien..... 11

Vote..... 22

Confiance au rapporteur..... 22

Huis clos

Projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III h (2011-2012) N° 1)..... 22

Proposition de résolution visant à promouvoir la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, déposée par Mmes Bertouille, Fassiaux-Looten, Salvi et Dethier-Neumann (Doc. 480 (2011-2012) N° 1)..... 22

Désignation d'un rapporteur..... 22

Exposé des auteurs de la proposition de résolution

Orateurs : M. le Président, Mmes Bertouille, Fassiaux-Looten, Salvi..... 22

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, M. Miller, M. Demotte, Ministre-Président, Mmes Bertouille, Salvi, Fassiaux-Looten.....25

Vote..... 26

Confiance au rapporteur..... 27

Interpellation et questions orales

Interpellation de M. Wahl à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les communications gouvernementales »

Orateurs : M. le Président, M. Wahl, M. Demotte, Ministre-Président..... 27

Question orale de M. Miller à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le plan relatif aux droits de l'enfant »

Orateurs : M. le Président, M. Miller, M. Demotte, Ministre-Président..... 30

Question orale de M. Senesael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des recommandations du rapport du médiateur de la région wallonne »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Demotte, Ministre-Président..... 31

Question orale de M. Mouyard à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi du Plan Marshall 2.vert »

Orateurs : M. le Président, M. Mouyard, M. Demotte, Ministre-Président..... 33

Liste des intervenants..... 36

Abréviations courantes..... 37

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Xavier Desgain, Vice-Président.

- La séance est ouverte à 15 heures.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte. Je vous propose de débuter les travaux de notre commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je vous informe que les questions orales :

- de Mme Defraigne, sur « les avancées pour le problème du précompte des chercheurs » ;
- de M. Crucke, sur « l'état d'avancement du plan de simplification administrative » à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – Notre premier point à l'ordre du jour concerne l'examen de l'arriéré.

Il n'y a aucune demande par rapport à l'arriéré.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) N°1 à 1*ter*, ANNEXES 1 et 1*bis*)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Mme Saudoyer est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Je vais donner la parole à M. le Ministre-Président pour son exposé général. Nous entendrons ensuite M. Nassaut, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes.

La parole est à M. le Ministre-Président pour son exposé.

Exposé de M. le Ministre-Président Demotte

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est désormais presque une tradition, avant d'aborder le budget initial 2012 relatif à mes compétences fonctionnelles, j'évoquerai de manière plus transversale les budgets de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parce que, bien sûr, derrière un budget, se trouve la philosophie d'action d'un gouvernement.

C'est encore plus important, lorsque le contexte est difficile, ce qui est le cas en l'espèce.

L'objectif des gouvernements que je préside a été de construire ce budget avec le sens de la responsabilité.

Quelle était la situation de départ avant le conclave budgétaire ?

En dépit de la politique budgétaire rigoureuse menée depuis le début de la législature et le maintien, en 2012, de l'ensemble des mesures d'économie décidées, nous constations un déficit cumulé, pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, de 740 millions d'euros.

C'était une dégradation par rapport à notre résultat attendu pour 2011, qui s'établissait à 564 millions d'euros.

Les raisons de cette dégradation sont nombreuses. Je vais me limiter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs à n'en citer que les principales. Bien sûr, tout d'abord, il y a le

ralentissement de la conjoncture économique mondiale auquel s'ajoute le durcissement des règles européennes en matière de prise de participation, par les autorités publiques, dans le secteur privé. Le contexte institutionnel a également influencé l'élaboration de nos budgets initiaux 2012.

En effet, même si aucun montant précis n'est encore disponible quant à la contribution des entités fédérées, une chose est sûre, un effort d'assainissement sera nécessaire. La note du formateur prévoit ainsi une contribution plus importante des entités pour le paiement des pensions de leurs agents statutaires. Sur cette base, le gouvernement a provisionné les montants correspondants à la mise en œuvre de la loi du 5 mai 2003 relative à la Cotisation Responsabilisation Pensions (CRP).

Enfin, je citerai le coût grandissant de l'intervention de la région en faveur des pouvoirs locaux, notamment dans le cadre des compensations de la suppression des taxes antiéconomiques décidées dans le Plan Marshall 1.

Nous avons pris la mesure de cet enjeu et avons décidé de ramener le déficit 2012 de 740 millions à quelques 460 millions, soit l'équivalent de 2,8 % de nos recettes — opérant ainsi un strict parallélisme avec la norme de 2,8 % du PIB pour la Belgique, inscrite dans le Pacte de stabilité -. Cela représentait, à la veille du conclave, des économies cumulées à réaliser de près de 280 millions d'euros, soit une réduction de notre déficit de près de 20 % par rapport à 2011.

Nous ferons ainsi un peu plus de 100 millions d'euros de mieux que ce que nous avions convenu avec le Fédéral dans le dernier Pacte de stabilité envoyé à l'Union européenne. Je n'entre pas dans le détail des mesures que le gouvernement a prises pour atteindre cet objectif. Elles seront expliquées, de manière transversale par le ministre du budget, puis par chacun des ministres fonctionnels pour celles qui relèvent de leurs compétences.

Ceci étant, si l'assainissement est une nécessité et un investissement en faveur des générations futures, il ne peut pas être le seul objectif qui doive entrer en ligne de compte. En effet, il était capital, pour nous, d'agir avec intelligence et équité dans la répartition de ces 280 millions d'euros d'économies.

Comment avons-nous procédé ?

Tout d'abord, en travaillant sur le volet des recettes, 61 millions de recettes nouvelles, dont 56,5 millions pour la Wallonie, cela représente seulement 22 % de l'effort.

Les principales recettes additionnelles sont les suivantes :

- 8,5 millions sur les automates. Cela concerne non seulement les distributeurs de billets, mais aussi les distributeurs de tabac - qui apporteront 2,5 millions du total - et les appareils de paiement automatique dans les pompes à essence n'employant pas de personnel ;
- 15 millions d'euros de renforcement des écomalus. Ne seront toutefois visés que les véhicules dont les émissions de CO2 sont supérieures à la moyenne du parc automobile ;
- 22 millions pour les captages d'eau, dont la taxe n'avait plus été revue depuis près de vingt ans.

D'autre part, nous avons travaillé sur les dépenses. Un effort net, de l'ordre de 220 millions, a été effectué.

Voici quelques exemples :

- chaque ministre devra effectuer une économie de 2,5 % sur ce qu'on appelle son « solde des dépenses primaires », c'est-à-dire ses dépenses non réglementées par une loi ou un décret. Nous avons nous-mêmes contribué à l'effort par une réduction de 1,45 million d'euros de nos dépenses primaires ;
- les charges de nos investissements ont été soigneusement analysées afin de pouvoir en reporter les parties couvrant des investissements non encore réalisés ;
- différentes provisions ont été recalculées afin de les faire correspondre au mieux aux besoins à venir. Quand cela a été possible, nous avons décidé d'anticiper certaines dépenses, particulièrement en ce qui concerne les cofinancements européens.

Quelques mots sur la pièce majeure de notre puzzle stratégique, à savoir le Plan Marshall. Il est important de noter que ce budget 2012, bien au-delà du sens des responsabilités dont il témoigne dans l'équité, conserve les moyens nécessaires aux politiques dont la Wallonie a besoin pour achever son redressement.

Il est évident que, pour répondre aux défis qui nous font face, la poursuite de notre redressement économique constitue plus que jamais une priorité. Le Plan Marshall se trouve donc aussi au centre de cette dynamique. C'est la raison pour laquelle nous avons continué à augmenter les moyens du Plan Marshall, qui passeront à 250 millions en 2012.

C'est là, véritablement, que se trouve l'intérêt de l'exercice budgétaire de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir dans la capacité d'affecter au mieux nos crédits afin de nous donner les moyens de continuer les efforts sur la croissance et le développement, lesquels nous paraissent vraiment centraux.

Ces éléments seront présentés dans les commissions ad hoc; je vous propose donc de passer à l'examen des budgets relevant de mes compétences fonctionnelles.

Comme de coutume et pour plus de facilité, je vous propose de parcourir le budget dans l'ordre des différents programmes qui le composent afin de mettre en évidence les éléments qui méritent d'être relevés.

Tout d'abord, au niveau de la division organique 01, la dotation au Parlement wallon a été augmentée d'1,5 million d'euros par rapport au budget initial 2011. Depuis le début de la législature, elle avait été maintenue à son niveau de 2009, hors indexation, et diminuée de 3 millions d'euros afin de mobiliser la moitié de ses réserves.

Des économies ont donc été réalisées depuis 2009, via un strict contrôle des dépenses.

Malgré cela, la ponction imposée au parlement sur ses réserves aboutirait, à politique et dotation constantes, à une complète disparition de celles-ci en 2014. Il est donc utile de provisionner un montant pour le paiement des indemnités de départ pour la législature 2009-2014.

Pour ces raisons, il est apparu nécessaire de rééquilibrer les mobilisations des réserves entre les deux parlements: celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le nôtre, afin de permettre notamment le paiement de ces indemnités.

Il a donc été proposé de répartir sur les deux institutions, l'effort de trois millions supplémentaires par an, au- delà de la non-indexation — effort qui n'était jusqu'ici imposé qu'au seul Parlement de la Wallonie.

Sur cette base, la dotation 2012 du Parlement wallon a donc été augmentée de 1,5 million d'euros par rapport à la dotation statée depuis 2009, alors que celle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, pour sa part, été diminuée exactement du même montant.

La dotation au Service du Médiateur est maintenue à son niveau de l'exercice initial 2010.

Sur le plan budgétaire, le même budget qu'en 2011 a été inscrit, à titre transitoire pour 2012, puisque les économies d'échelle et la réduction budgétaire liée à l'opération de fusion ne pourront pas être pleinement effectives avant 2012. Elles sont évaluées à 15 %, une fois l'opération pleinement réalisée. La procédure de désignation du médiateur commun est en cours. Elle devrait se clore en mars et le médiateur entrerait en fonction en avril 2012.

J'en arrive à la division organique 09, programme 04, soit celui du «Commissariat wallon EASI-WAL».

Depuis la précédente législature, le Gouvernement wallon a lancé un «plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014 — Plan Ensemble Simplifions». Celui-ci fait l'objet d'un suivi permanent et fera l'objet d'une évaluation en fin de législature.

Comme vous le savez, ce plan comprend six objectifs communs à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réduire au maximum la complexité et les charges administratives qui pèsent tant sur les usagers — privés, entreprises, associations — que sur les services publics wallons.

EASI-WAL est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de ce vaste chantier, dans le cadre d'un nouveau programme d'actions qui a lui-même été validé par le gouvernement.

Au travers du budget 2012, des actions concrètes d'envergure vont être mises en œuvre pour accélérer les transformations programmées, notamment à travers le Plan Marshall 2.vert.

On poursuit là notre objectif de réduire de 25 % les charges administratives d'ici la fin 2012.

Des crédits supplémentaires de 1 332 000 euros en moyens d'action et de 497 000 euros en moyens de paiement ont ainsi été inscrits à l'AB 12.03 dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Ces crédits vont servir notamment à la mise en œuvre du principe de la collecte unique des données des entreprises — c'est ce qu'on appelle la banque carrefour wallonne — et à la réalisation de formulaires électroniques.

L'AB 12.04 qui porte sur le «partage des données liées à la mise en œuvre du plan d'action de simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014» voit également ses crédits renforcés à hauteur de 470 000 euros en moyens d'action et 300 000 en moyens de paiement.

Ces augmentations sont totalement compensées au sein de mes budgets fonctionnels.

Cette AB est destinée à mettre plus spécifiquement en œuvre l'objectif 5 du plan qui porte sur la simplification et la dématérialisation des données ainsi que des actions qui sont liées au partage de ces mêmes données.

On notera aussi une diminution de 193 000 euros en moyens de paiement inscrits à l'AB 12.02 du programme. Cela traduit le fait que tous les départements, le commissariat EASI-WAL compris,

participent aux mesures d'économies décidées par le gouvernement.

J'en viens maintenant à la division organique 09, programme 09, relatif aux relations internationales. Vous constaterez que le volet wallon de la dotation au WBI est réduit de 805000 euros par rapport à 2011. C'est tout simplement un rééquilibrage technique des montants entre les budgets de la Wallonie et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, WBI ne perd pas ses 805000 euros, puisqu'ils sont inscrits, en parallèle, par le biais de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le montant total versé à WBI à titre de dotation 2012 est inchangé par rapport à 2011, raison aussi pour laquelle je parle des deux budgets en même temps.

Les dotations respectives s'élèvent à 20,355 millions d'euros pour la Wallonie et 36,873 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit 57,228 millions d'euros au total.

Par ailleurs, les allocations de base 30.02 et 43.02, qui intègrent des crédits de cofinancement européens, ont été alimentées à hauteur de 100000 euros en moyens d'action et 150000 euros en moyens de paiement dès le budget initial.

Ces crédits financent des projets lancés par WBI dans le cadre des programmes européens ainsi que les équipes techniques qui portent les projets Euregio Meuse-Rhin, France-Wallonie-Flandre, la Grande Région, Interract. Cela concerne beaucoup de projets en cours.

Habituellement, ces AB sont alimentées pendant l'année par des transferts au départ de la division organique 32.

Pour 2012, on a décidé de faire autrement — puisqu'on a inscrit directement une partie de ces crédits initialement inscrits à cette division organique 32 -, tout simplement, parce qu'on veut faire bénéficier des moyens dès le début de l'exercice et accélérer les paiements aux bénéficiaires.

Je passe — toujours au pas de course, comme vous le remarquez -, au programme 11, celui de l'IWEPS.

Si la dotation à l'institut reste inchangée, une nouvelle allocation de base, la 12.01, est créée pour abriter les dépenses relatives à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert.

Ces nouveaux crédits, de 200 000 euros en moyens d'action et de paiement, seront destinés à mettre en œuvre l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert, dès 2012.

La méthodologie d'évaluation proposée par l'IWEPS prévoit :

- la réalisation d'évaluations thématiques sur des mesures spécifiques au cours de la législature ;
- la réalisation d'une évaluation globale du plan en fin de législature.

L'IWEPS a établi son programme d'évaluations thématiques à réaliser au cours de la législature. Il a été présenté au Gouvernement wallon le 20 juillet 2011. L'IWEPS travaille actuellement sur 13 projets d'évaluations thématiques. Les montants prévus au budget initial pour cette mesure permettront à l'IWEPS de lancer les travaux d'évaluation prévus dès 2012.

Concernant la division organique 10, programme 02, relatif au Secrétariat général, vous aurez sans doute noté que les crédits inscrits à l'AB 12.01, relatifs au Plan stratégique du Service public de Wallonie et à la cellule des stratégies transversales, ont été maintenus à hauteur de 500000 euros.

Cette provision de 500000 euros avait été constituée en 2011 afin de mettre en place le plan stratégique Avanti.

Le plan stratégique n'ayant été approuvé par le Service public de Wallonie que le 30 juin 2011, puis ayant été analysé par notre cabinet ainsi que par celui du ministre de la fonction publique durant l'été, suivant l'avis de l'Inspection des finances, il a été décidé de reporter sa mise en œuvre au début de l'année 2012. Je précise que les 500 000 euros provisionnés en 2011 n'ont été ni consommés, ni redistribués. Il est également important de préciser que ces crédits avaient été intégralement compensés par des baisses de crédits dans les différents programmes dont j'ai la responsabilité. Il ne s'agissait donc pas de moyens supplémentaires.

Une part de ces crédits - 264000 euros - sera consacrée aux rémunérations de la cellule chargée du suivi du plan, soit un expert de niveau A4, deux agents de niveau A6 et un agent de niveau B3.

La mise en œuvre du plan et ses enjeux nécessitent, en outre, un encadrement approprié. Il prendra notamment la forme :

- de formations ciblées, pour le personnel, à la gestion d'objectifs, de tableaux de bord prospectifs ;
- d'un accompagnement à moyen et long termes du SPW et du Secrétariat général des logiques d'initiation à la gestion du changement ;
- de la mise en œuvre de logiciels spécifiques afin d'assurer le suivi des objectifs, la planification, la mise en place de tableaux de bord. Ce processus de suivi sera mené en

synergie avec les démarches similaires mises en place pour le plan de simplification administrative et le Plan Marshall ;
- de participation à des colloques ou séminaires en lien avec le plan stratégique ;
- d'une mise en œuvre de projets de changement proposés par le plan et décidés par le gouvernement mais nécessitant un accompagnement spécialisé, c'est-à-dire un plan de personnel, des révisions des procédures de travail, la modernisation de la gestion des ressources humaines, des outils de gestion des plaintes, les systèmes uniformes et standardisés d'indicateurs, l'évolution de l'usage de dossiers électronique ;
- d'audit et d'analyse de risques préalables à la mise en œuvre de certains objectifs du plan stratégique, la logique étant d'évaluer un certain nombre de risques avant de procéder à la mise en œuvre de propositions d'amélioration.

Vous remarquerez cependant que, sur l'ensemble du programme 10.02, les crédits sont en diminution de 125 000 euros.

J'en viens à la division organique 10, programme 03, relatif aux services de la Présidence et de la Chancellerie.

Vous avez noté que divers mouvements à la baisse ont été effectués au sein de ce programme.

Je ne vais pas tous les détailler, mais retenir certaines augmentations, en précisant d'emblée qu'elles ont été intégralement compensées au sein de mes budgets :
- à l'AB 30.07, les « subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale », 20 000 euros supplémentaires ont été prévus afin d'engager une personne en plus au sein du Mouvement wallon pour la qualité, dont nous apprécions tous le travail
- à l'AB 30.08, les « subventions en faveur d'exercices locaux de prospective », comme lors de l'ajustement 2011, 45 000 euros supplémentaires ont été inscrits afin de financer des projets en cours, lancés déjà en 2011. Vous le savez, depuis le Contrat d'Avenir, la Wallonie soutient l'approche prospective locale et la définition de véritables outils stratégiques de développement communal. Ce crédit représente la part contributive de la région destinée à encourager les démarches territoriales de prospective et la définition des programmes d'avenir locaux qui s'inscrit d'ailleurs aussi dans la démarche de territorialité et de communauté territoriale. L'augmentation de crédits se justifie par la prise en charge de projets, démarrés sur l'exercice en cours et qui se poursuivent au cours du prochain, tels que la présidence tournante de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ou le projet de développement territorial en cours de finalisation et porté par la Conférence des élus de Meuse-Condroz-Hesbaye ;
- la subvention à la fondation « Mons 2015 », inscrite à l'AB 33.07 est augmentée de 250 000 euros. Dans sa décision du 29 novembre 2007, le gouvernement a approuvé la participation de la région à ce projet, à concurrence d'un montant cumulé de 15 millions d'euros. Sept millions et demi d'euros ont déjà été versés jusqu'à présent. Il convenait donc d'augmenter les versements annuels par paliers afin d'atteindre la somme déterminée. Cette augmentation de crédits a entièrement été compensée au sein de nos budgets. Il nous reste quatre tranches à libérer d'ici 2015.

Par ailleurs, à l'instar de ce que nous avons fait lors de l'ajustement, nous avons crédité de 250 000 euros la nouvelle allocation de base 33.08, destinée à subventionner une partie des frais de fonctionnement de l'ASBL Eurometropolitan e-Campus. Cette ASBL porte un projet ayant pour but de favoriser l'enseignement, la formation continuée et la sensibilisation aux métiers en lien avec les technologies de l'information, en soutien au développement économique et social du territoire. Le projet s'est développé dès la rentrée 2011. Laissez-moi évoquer quelques exemples de réalisation :
- l'Académie des Beaux-arts a implanté, dès septembre 2011, les ateliers Master tournant autour de l'application des arts numériques à l'Internet. Cela équivaut à 30 étudiants. Au sein du comité pédagogique de l'e-campus, l'Académie a notamment pris en charge la coordination du groupe de travail consacré à l'art numérique ;
- la Haute École provinciale Condorcet a également implanté, dès septembre 2011, la section e-business dans un premier temps. Pour la Haute École, cela équivaut à 80 élèves au total des trois années. Le représentant de cette institution préside le Comité pédagogique de l'e-campus ;
- le Forem, organise des modules de formation duplicables ou délocalisables à partir des formations délivrées dans les centres de compétences. Depuis septembre 2011, des formations en e-commerce et e-logistique y sont organisées. Au sein du Comité pédagogique de l'e-campus, le Forem a notamment pris en charge la coordination du groupe de travail consacré aux métiers en pénuries et liés à l'usage du web.

Enfin, le dernier mouvement que je voulais évoquer au sein de ce programme concerne l'allocation de base 43.03, intitulée «subvention aux institutions publiques organisatrices des fêtes de Wallonie». Cette dernière avait été créditée de 206000 euros à l'occasion du dernier ajustement. Il s'agit, en fait, d'un simple transfert de crédits en provenance des AB 30.01 et 30.03 du même programme. Cette nouvelle allocation de base a été créée dans un souci de rationalisation, afin de mieux faire correspondre le code économique SEC95 de celle-ci au type de subventions accordées, à savoir des subventions en faveur d'institutions publiques, notamment, la Ville de Namur par une convention.

J'en viens au programme 10.04 relatif à la coordination des dossiers «Fonds Structurels».

Comme expliqué lors de l'examen du programme 09.09, pour 2012, l'AB de cofinancement FEDER 12.02 a été alimentée dès l'initial, à hauteur de 177000 euros en moyens d'action et de 222000 euros en moyens de paiement, afin de disposer de ces moyens dès le début de l'année.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature inhérentes à la coordination des programmes cofinancés par les fonds structurels européens.

Vous savez, par ailleurs, que le règlement de la programmation 2007-2013 prévoit que les États membres doivent se doter des moyens nécessaires pour effectuer les évaluations.

Dans ce cadre, un plan d'évaluation est prévu dans les programmes opérationnels, incluant des évaluations thématiques et des évaluations spécifiques au regard de ce programme.

Cette allocation de base va abriter également la contribution de la Wallonie à l'action de communication relative aux fonds structurels qui a débuté en 2011 et se poursuivra en 2012.

La contribution de la Wallonie s'élève à 50% du total, soit 900000 euros sur deux ans. 530000 euros ont déjà été liquidés sur l'exercice 2011. Comme vous le savez, cette campagne est une obligation qui est imposée par la Commission européenne pour rendre visibles les fonds structurels, notamment par rapport aux populations et à l'ensemble des bénéficiaires de ces fonds. Cette démarche est principalement pilotée par le SPW, la direction de la communication externe, l'agence FSE, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CoCoF et le cabinet de la présidence. L'Union européenne définit, pour sa part, un certain nombre d'obligations pour assurer la transparence des mécanismes d'octroi et la visibilité pour tous les citoyens européens. Des objectifs comme des résultats des interventions cofinancées doivent donc être mis en exergue.

L'information des bénéficiaires potentiels et des citoyens doit aussi accompagner tout programme qui est financé par ces fonds.

Afin de développer une communication cohérente, pertinente et lisible, nous avons proposé un plan de communication unique par lequel nous avons une couverture des fonds FEDER et FSE et les Objectifs «Convergence» et «Compétitivité régionale et Emploi».

Je vous propose maintenant, si vous le permettez, de passer au budget informatique de la DTIC, visé au programme 12.21.

Les moyens d'action y ont été diminués de près de 51 millions d'euros, les moyens de paiement de 640000 euros.

Concernant les moyens d'action, l'année 2011 avait été particulière. Vous vous en souviendrez, il y a une transition informatique suite à la dénonciation de la convention avec le GIEI. Elle est mise en concurrence et l'activité entre donc dans le marché.

Pour faciliter cette transition, on avait décidé de mettre en oeuvre des moyens d'action supplémentaires importants, puisque la loi sur la comptabilité publique nous impose d'engager le montant total de la dépense pour la totalité de la durée des contrats pluriannuels. Ceci induit le quadruplement de certaines dépenses en moyens d'action.

Pour rappel, la structure du programme avait été en partie modifiée, l'an passé, pour diverses raisons:

- les dépenses étant engagées sur plusieurs années ;
- une partie des moyens budgétaires comptabilisés en crédits non dissociés ayant été redistribuée sur des crédits dissociés ;
- certaines allocations de base en crédits dissociés avaient été spécifiquement créées à cette fin.

La sortie de la convention avait, par ailleurs, entraîné une redéfinition des lots de prestations. On avait dû redire quels étaient les lots remis sur le marché, tantôt par regroupement, tantôt par scission d'activités.

Après cette année particulière, on entre dans un nouveau rythme de «croisière» au niveau budgétaire. Cela veut dire que tous les marchés ont pu être lancés, que les montants sont engagés. Par conséquent, on a diminué les moyens d'action pour ne prévoir que les montants nécessaires aux activités contractées de manière annuelle et pour le lancement de nouveaux projets.

Je terminerai avec la division organique 32 qui abrite la réserve interdépartementale relative aux cofinancements européens.

En 2012, 92 683 000 euros en moyens d'action et 180 000 000 euros en moyens de paiement ont été prévus afin de faire face aux besoins financiers identifiés par les administrations fonctionnelles sur base des projections des opérateurs.

Comme je l'ai déjà souligné, une partie de ces enveloppes (25 %) sera directement inscrite sur les allocations de base des différents ministres fonctionnels. Je rappelle encore une fois pourquoi nous le faisons : c'est pour mettre à disposition, dès le début de l'année, les moyens de paiement nécessaires à la liquidation rapide des déclarations de créances traitées par les administrations en fin d'année.

J'ai peut-être déjà été très long, chers collègues, mais je pense avoir ainsi répondu à l'essentiel des éléments que je souhaitais synthétiser. Précisons que ce budget 2012 concerne effectivement, pour les commentaires plus détaillés, mes compétences, que je ne peux pas aller davantage, pour le surplus, par rapport aux compétences de mes collègues que je n'ai pu commentées que transversalement. Il vous reste évidemment à les questionner si vous le souhaitez. Mais je me tiens, sur les compétences personnelles, à disposition pour les questions éventuelles ou les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir. Merci de votre attention.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Nassaut, Auditeur-adjoint

M. le Président. – La parole est à M. Nassaut, Auditeur-adjoint à la Cour des Comptes.

M. Nassaut, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, dans le cadre de la présente commission, les observations de la cour formulées à l'égard du projet de budget 2012 de la Région wallonne concernent spécifiquement le programme 21 — gestion informatique du service public de Wallonie — de la Division organique 12.

D'abord, à titre de remarque générale, la cour avait observé que les moyens d'action affectés au programme 21 — gestion informatique du Service public de Wallonie — avaient fortement diminué, passant de 82,2 millions d'euros à 31,3 millions d'euros. Les origines de cette diminution ont été rappelées par M. le Ministre-Président dans son allocution.

Une seconde remarque porte plus spécifiquement sur l'allocation de base 12.17 du même programme, libellé « plan de sécurité informatique du Service public de Wallonie ». Cette allocation de base n'est plus alimentée depuis l'exercice 2011. En 2010, le crédit non dissocié, repris sous celle-ci au budget initial, s'élevait à 600 millions d'euros. Au premier janvier 2011, l'encourt de ce crédit était fixé à 484 milliers d'euros, dont 238 milliers d'euros seront ordonnancés au terme de cet exercice.

Par conséquent, le taux d'ordonnancement de ce crédit s'élèvera, si les prévisions de l'administration se réalisent d'ici la fin de l'année, à 39,7 %. Cela étant, l'absence de dotation sur cette allocation de base depuis 2011 ne doit pas être interprétée comme une mise entre parenthèses de la politique de sécurité informatique du SPW. D'ailleurs, un inventaire des mesures prises en ce domaine a été communiqué au Parlement wallon en date du 4 octobre 2011, en réponse à la question écrite d'une membre du parlement.

En réalité, les moyens affectés à la sécurité informatique sont inscrits sous l'allocation de base 12.15 — Gestion de l'informatique du SPW, frais d'investissements, solutions logicielles et projets -. Il apparaît, en effet, que la plupart des dépenses visant à accroître le niveau de sécurité informatique implique inévitablement la mise en œuvre de projets repris sous cette dernière allocation. En outre, rares sont les dépenses à n'avoir pour seul objectif que l'amélioration de la sécurité informatique.

Dès lors, l'opportunité du maintien de l'allocation de base 12.17 — Plan de sécurité informatique du SPW — devrait être examinée, étant donné la difficulté de ventiler les crédits entre les deux allocations de base.

Nonobstant, il est à noter que, par rapport aux priorités fixées dans le cadre de la fusion des ex-ministères et de la sortie de la convention passée avec le GIEI, certains projets n'ont pu démarrer comme souhaité ou ont vu leur rythme d'avancement très ralenti, voire même parfois mis à l'arrêt, comme l'atteste d'ailleurs la sous-consommation du crédit susmentionné dont le taux s'établissait à 39,7 %. Ce retard pourrait en partie être imputable au manque de personnel. En effet, le cadre de 68 équivalents temps plein validé par le Gouvernement wallon était occupé par moins de 45 équivalents temps plein au début de l'année 2010. Il l'est à ce jour par 57 équivalents temps plein.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président pour quelques éléments d'éclaircissement, de réponse ou de détail.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Merci, Monsieur le

Président. Monsieur le représentant de la Cour des comptes, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord vous remercier ainsi que les membres de la cour pour le travail d'analyse concernant le budget 2012 de la Wallonie. En ce qui concerne plus spécifiquement le travail de cette commission, vous avez certainement remarqué que la Cour des comptes ne fait que peu d'observations sur les matières qui relèvent de mes compétences, qu'aucun problème n'est soulevé.

Un chapitre est cependant consacré au DTIC. La cour souligne et explique tout d'abord la réduction drastique des moyens d'action inscrits au Programme 12.01 en 2012. Ensuite, elle préconise la disparition de l'allocation de base 12.17 du Plan de sécurité informatique du SPW puisque, comme le précise très bien la Cour des comptes, le budget de sécurité informatique du SPW est désormais logé au sein de l'allocation de base 12.15 du Programme 12.21. En conséquence, l'allocation de base 12.17 devrait être supprimée lors de l'ajustement 2012.

Enfin, la cour nous questionne quant à l'état d'avancement de la transition de sortie de la convention avec le GIEI, vu la consommation faible de certains crédits en 2010. Ces taux de consommation ne sont donc pas imputables au personnel. En effet, la charge de travail liée à la transition GIEI a été considérable et a nécessité de gérer en même temps plusieurs éléments : l'arrivée du nouveau personnel, le lancement du cahier des charges pour certains marchés — détaillé tout à l'heure -, la réception d'analyse des offres, l'attribution des marchés, le démarrage des missions, toute la gestion administrative des marchés, la gestion quotidienne de l'informatique actuellement en fonction, l'élaboration d'une nouvelle stratégie IT. Ce sont également les projets de simplification administrative qui comptent aussi parmi les priorités du gouvernement et, enfin, les synergies à mettre en œuvre entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ayant dit cela, il va de soi que certains projets ont connu un certain ralentissement, la priorité ayant été mise sur la transition et la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la continuité du service public.

Avec un peu de recul, on peut être pleinement satisfait du travail qui a été fourni par l'équipe. En effet, à ce stade, le bilan est plus positif. En effet, le Gouvernement wallon a, en parfaite collaboration avec l'administration fonctionnelle en charge de l'informatique administrative, atteint les objectifs et les a même dépassés. Si vous prenez avril 2010, le Gouvernement wallon s'engageait alors à sortir à hauteur de 50% de la convention dite GIEI et, si on compare avec le budget alloué à l'informatique administrative wallonne en 2009, à remettre en concurrence un montant équivalent à 26 millions d'euros.

Au terme du préavis, nous pouvons affirmer avoir mieux fait que l'objectif annoncé, puisque le gouvernement a lancé et attribué les marchés pour un montant équivalent à 57% de la globalité de la convention, qui sera remis sur le marché de l'informatique. Toujours comparativement à l'année 2009, cela a constitué un progrès significatif. Cela représente 29 640 000 euros. On a lancé les marchés Gcom, Ulysse. On a lancé aussi ceux qui portent sur le parc applicatif existant, sa maintenance, ce qui représente 39% de la convention, en parfaite conformité avec la loi sur les marchés publics — qui est aussi un de nos soucis — pour un montant de 20 280 000 euros. De plus, on a internalisé le reste dans l'ultime cahier des charges informatiques administratives SPW 2011.

Je crois avoir ainsi répondu aux demandes et aux remarques qui ont été formulées par la Cour des comptes. Voilà, M. le Président, Mesdames et Messieurs, ce qu'à ce stade, je pouvais ajouter.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je pense — puisqu'on va commencer par la Division organique 02 et les dépenses de cabinets — que vous imaginez sur quoi ou sur quel sujet je pourrais venir en premier lieu, puisqu'on en a récemment parlé dans la presse et que l'un de vos collègues en a d'ailleurs parlé lors d'une émission télévisée. Il s'agit de la rémunération des membres du Gouvernement wallon.

J'avais cru comprendre, dès 2009, qu'il y avait un engagement de la part du Gouvernement wallon de diminuer de 15% les traitements de ses ministres. On voit que, jusqu'à présent, il y a eu chaque année l'indexation qui devait avoir lieu et donc que cette diminution n'est jamais intervenue.

Ne voyez certainement pas, dans mes propos, quelque élément poujadiste. Il s'agit simplement de vouloir ou de pouvoir parler de tout sans aucun problème, dès lors que d'autres l'ont fait à ma place.

Comme vous le savez, un des accords au niveau fédéral prévoit une diminution de la rémunération des ministres, de l'ordre de 5 %. Au niveau du Gouvernement wallon, nous parlons d'une augmentation de 3000 euros — et non pas 6000, comme indiqué dans les commentaires des allocations de base, il y a une petite coquille dans le document — due à l'indexation .

On est dans le symbolisme, mais la question est de savoir s'il ne faudrait pas, pour aller dans le sens

de ce qui se dit et de ce qui se fait actuellement, faire un certain nombre d'économies, et vous savez à quel point la population est très attentive à ce que nos hommes politiques peuvent gagner. Dès lors, je me pose la question de savoir si cette augmentation de 3000 euros est la bienvenue. Ne faudrait-il pas, comme cela a été fait au Fédéral, soit exercer une diminution, soit laisser les rémunérations en l'état ?

Votre collègue du budget, M. André Antoine, disait, sur le plateau de RTL-TVI, si j'ai bonne mémoire, que, pour sa part, on pouvait ne pas appliquer cette augmentation. Il a certes pris la précaution d'indiquer que c'était son avis personnel. J'aimerais savoir si, finalement, cette proposition fait consensus au sein du gouvernement et si vous comptez proposer quelque chose à ce niveau-là. Un amendement va-t-il être proposé à ce sujet ? J'aimerais pouvoir vous entendre sur cette matière.

Toujours dans la division organique 02, programme 01 — nous sommes dans l'AB11.02, traitement et indemnité du personnel des cabinets -, dans la justification des AB, on indique au 1er novembre 2010 le nombre d'équivalents temps pleins qui font partie de votre cabinet. Cependant, sauf erreur ou omission, je n'ai pas vu le nombre d'agents qui sont détachés de l'administration. J'aimerais avoir un éclaircissement sur cette question.

Au niveau de la division organique 09 et dans le programme 04 — Commissariat wallon EASI-WAL -, l'AB11.01, relatif aux allocations et indemnités du personnel, passe de 195000 à 216000, et l'explication en est « indexation et adaptation des moyens aux besoins effectifs ». Ma question est donc la suivante : que faut-il entendre par ces termes ?

Au niveau des AB12.03 et 12.04, il y a une grosse augmentation — de 857000 pour l'AB12.03 et de 395000 pour l'AB12.04 -. Si on regarde de plus près, on se rend compte que ces crédits sont principalement destinés à la mise en œuvre de la banque carrefour wallonne. Monsieur le Ministre-Président, je voudrais savoir où en est le projet de Banque Carrefour wallonne, si nous pouvons attendre une avancée significative, où en est l'analyse transversale de ce dossier, où en est la réflexion concernant la source authentique des données qui seront échangées entre administrations, et ce qu'il en est en matière de la vie privée.

Pour les AB30.01, 40.01 et 40.02, comme c'était déjà le cas en 2011, en 2012, il n'y a pas de montant indiqué. Pourtant, ces AB sont relatives à la mise en œuvre du plan d'actions de simplification administrative. Elles sont donc particulièrement importantes. J'aimerais savoir si ceci ne laisse pas présager un retard dans la mise en œuvre de ce projet de simplification administrative. Il y a plus de deux ans que les entreprises attendent des avancées concrètes et que la majorité décline l'idée d'avancer sur des propositions, présentées notamment par nous, en matière de simplification, ceci, au motif que vous y travaillez. Monsieur le Ministre-Président. Dans l'attente, le Gouvernement wallon ne pourrait-il pas d'ores et déjà se conformer à la proposition de résolution adoptée le 20 octobre 2010 par le Parlement européen, qui réduit le délai de paiement des pouvoirs publics à 30 jours ?

Le travail du consultant avec les diverses administrations concernées est-il terminé ? Quand les résultats seront-ils présentés au gouvernement et au parlement ? Des mesures concrètes vont-elles être tirées de cette analyse ? De combien de jours est la moyenne de paiement de la Wallonie ? Il serait intéressant que vous puissiez répondre à cette question : à combien s'élèvent les retards de paiement de la Wallonie à l'égard de ses créanciers ?

Pour terminer, puis mes collègues reprendront le flambeau, j'en suis maintenant à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

Je pense que, dans le tableau qui nous est donné, il y a eu une erreur parce que je pense qu'on n'est pas dans la division organique 10 mais bien dans la 09 et que c'est le programme 11 à la place du 09. Enfin, ce ne sont que des chiffres.

Deux cent mille euros sont inscrits en moyens d'action et en moyens de paiement pour l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert. Monsieur le Ministre-Président, jusqu'ici, quel est le montant consacré par le gouvernement à des évaluations diverses en rapport avec le Plan Marshall 2.vert et sa communication ? On en voit passer quand même. Quand débutera cette évaluation ? Quand le gouvernement espère-t-il disposer des conclusions ? Quelle sera la méthodologie choisie ? Quelle sera la finalité de cette évaluation ? Je pense que c'est une question importante à laquelle vous pouvez répondre.

M. le Président. – La parole est à Mme Saudoyer.

Mme Saudoyer (PS). – Vous avez rappelé le contexte particulièrement difficile dans lequel vous avez constitué le budget. Vous nous en avez fait la démonstration d'ailleurs, en précisant la situation qui était la nôtre avant le conclave budgétaire et les efforts qu'il a fallu réaliser pour arriver, vous l'avez rappelé, à une réduction de 20 % du déficit par rapport à 2011.

Si ce résultat peut être perçu comme une petite victoire, nous ne tombons pas dans l'euphorie, car nous connaissons les chiffres et les difficultés qui nous attendent. Néanmoins, on peut retenir deux choses d'un point de vue global.

D'abord, je l'ai dit, la diminution de 20 % du déficit par rapport à 2011. Ensuite, et il s'agit là sans

doute d'un élément essentiel de ce budget, ce sont les moyens alloués au Plan Marshall 2.vert. Ils sont non seulement maintenus, mais augmentés, puisque nous passons de 219 millions à 250 millions.

Sur base de ces deux éléments, Monsieur le Ministre-Président, nous pouvons vous rejoindre quand vous évoquez un budget responsable. En effet, en temps de crise, on doit se fixer des priorités et nous partageons l'idée d'une finalisation du redressement wallon via le Plan Marshall 2.vert parmi les mesures essentielles à maintenir, et d'ailleurs à renforcer.

En d'autres termes, ce n'est pas là que nous devons faire des économies. Vous l'avez dit, l'effort doit être global. Si nous renforçons certaines politiques, il est évident que des mesures restrictives doivent alors être prises ailleurs.

J'en viens dès lors aux matières qui vous concernent directement, car nous pouvons ressentir précisément cet effort d'économie au sein de votre propre budget. Je signalerai parmi d'autres la diminution des budgets consacrés au CESRW, au secrétariat général, à la communication ou encore à la gestion immobilière et aux bâtiments.

Ces diminutions participent ainsi à l'effort global nécessaire du gouvernement.

Au-delà de ces efforts, on peut également aussi remarquer l'évolution de plusieurs programmes, les crédits consacrés au programme EASI-WAL qui sont augmentés de plus d'un million d'euros afin notamment de permettre la mise en œuvre de la Banque Carrefour wallonne. Il s'agit donc, par ce biais, de poursuivre le plan de simplification administrative.

Pour l'IWEPS, vous l'avez rappelé, il y a une augmentation de 200 000 euros en moyens d'action et en moyens de paiement, ce qui porte le crédit alloué à l'IWEPS à 5,1 millions d'euros pour 2012. Ces dépenses correspondent bien sûr à la mise en œuvre de l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert.

Enfin, restent les crédits alloués aux cofinancements européens qui s'élèvent à 92,682 millions d'euros en moyens d'action et 180 millions d'euros en moyens de paiement, ce qui permettra le respect de la règle N+2.

Nous pouvons donc le constater, il s'agit bien d'un budget responsable, qui tient compte du contexte général difficile et qui affirme ses priorités.

Si beaucoup de choses, dans le contexte global actuel, peuvent nous inciter aujourd'hui au pessimisme, nous pouvons toutefois être confiants en constatant que les ajustements inévitables liés à cette situation délicate ont été réalisés, tout en préservant l'essentiel et les politiques les plus nécessaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Au nom de mon groupe, j'aurais évidemment souhaité revenir sur ce budget qui, comme d'autres collègues l'ont dit avant moi, a dû effectivement tenir compte des nécessaires mesures d'économie souhaitées dans l'ensemble des matières de notre parlement, tout en tenant compte cependant d'une série de mesures qui se veulent volontaristes dans des matières qui sont effectivement quelque peu éclatées.

Par rapport à ce budget et sans vouloir m'attarder sur un exposé général, si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'aurais voulu poser déjà des questions plus spécifiques afin de ne pas faire traîner les choses.

Monsieur le Ministre-Président, concernant le programme 09.01 — la dotation du Conseil économique et social de la Région wallonne -, je voudrais peut-être d'abord commencer par une bonne note, puisqu'on voit effectivement que cette dotation, face à la période budgétaire difficile que l'on connaît, a effectivement diminué de 100 000 euros. Je pense qu'il s'agit effectivement d'une mesure d'économie d'autant plus légitime qu'elle n'impactera pas, me semble-t-il, négativement les missions de ce conseil. Il me semble qu'il était important de le souligner.

Dans le programme 09.09 — Relations extérieures -, l'AB30.02 met, et vous l'avez dit tout à l'heure, en avant les actions de promotion des relations transfrontalières, notamment par rapport aux organismes privés. Cependant, il me semble que cette AB a une AB sœur, à savoir l'AB43.04, qui est consacrée quant à elle, aux organismes publics, mais celle-ci est fixée à zéro. J'aurais souhaité savoir pourquoi il y avait une telle différence entre les deux AB.

L'AB33.01, dans le même programme est, quant à elle destinée, au financement d'actions relatives aux relations internationales. Cette AB est fixée à zéro, à l'initial 2012, comme à l'initial 2011. On peut noter qu'elle a été créée lors de l'ajustement 2010 et qu'elle n'est en réalité alimentée qu'au moment des ajustements. J'aurais voulu savoir si, pour cette année-ci aussi, vous comptez la mettre en valeur et l'alimenter à l'ajustement 2012. Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux fixer un montant stable lors du budget initial afin d'éviter de donner l'impression que c'est une AB un peu floue qu'on alimente au moment de l'ajustement ? Ne serait-il pas plus judicieux de pouvoir l'alimenter directement à l'initial ?

Au niveau du programme 10.03 « Services de la Présidence et de la Chancellerie », j'avais une question sur l'état d'avancement de la difficile

réforme des procédures wallonnes au niveau de l'octroi des licences. Il y a peut-être eu un débat lors du huit clos précédent, mais j'aurais voulu savoir si vous pouvez, à l'occasion de ce budget, nous en dire un peu plus quant à cette réforme assez compliquée.

(Réaction de Monsieur le Ministre-Président Demotte)

Dans l'AB 30.07 «Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale», les crédits sont en hausse de 20 000 euros afin «d*e financer une action de prospective locale supplémentaire»*. J'aurais voulu savoir en quoi consistait cette action de prospective supplémentaire et si on avait déjà des bilans concernant les actions déjà entamées.

Concernant l'AB 30.08 sur «le contrat d'avenir pour la Wallonie», il a augmenté de 2010 à 2011 — il avait d'ailleurs quasiment doublé -, et augmente de nouveau en 2012, de 45 000 euros. Là aussi, j'aurais souhaité obtenir quelques informations sur les hausses constantes de ce programme plus spécifique. On avait mis en évidence, lors de l'initial 2011, que parler encore du Contrat d'avenir pour la Wallonie semblait peut-être un peu désuet par rapport au Plan Marshall, au Plan Marshall 2.vert, et caetera. C'est une remarque dont on avait pu tenir compte lors de l'ajustement 2011, en tout cas au niveau de la description de l'AB. Je constate qu'à l'initial 2012, on recommence comme à l'initial 2011 sans tenir compte des modifications qui avaient été mises en place dans la désignation de l'AB au moment de l'ajustement. Voilà un petit retour en arrière. Il s'agit sans doute d'une coquille, mais je tenais quand même à le préciser.

Toujours dans cette même division, concernant l'AB 33.08, je me réjouis de la subvention à l'ASBL Eurometropolitan e-Campus. D'autres parlementaires de mon groupe — MM. Gadenne et Yzerbyt — y tiennent tout particulièrement. Je ne peux donc que me réjouir du fait qu'alors qu'elle avait été créée et alimentée intégralement lors de l'ajustement 2011, celle-ci existe lors de cet initial. Je rappelle que cette AB doit permettre d'apporter des réponses structurelles et d'assurer une reconversion aux problèmes vécus ces derniers mois dans le secteur de la vente par correspondance, localisé justement dans la région.

Enfin, concernant le programme 10.04 relatif à la coordination des dossiers «Fonds Structurels» et plus spécifiquement l'AB 45.03, la subvention aux universités dans le cadre d'actions connexes aux fonds structurels, cette AB avait été créée et alimentée intégralement lors de l'ajustement 2011. Je l'ai cherchée, à l'initial 2012, sans la trouver. Je voulais savoir ce qui s'était passé, au vu de l'importance du crédit qui lui avait été alloué lors de l'ajustement 2011 — c'était plus de deux millions d'euros -. Était-ce, Monsieur le Ministre-Président, un *one shot*? Pourquoi cette AB a-t-elle disparu de notre initial?

Ceci conclut notre intervention pour le groupe cdH. Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Plusieurs questions ont déjà été posées. Je voulais vous en poser quelques-unes, Monsieur le Ministre-Président. Tout d'abord, au programme 02 concernant le secrétariat général, et plus spécifiquement sur la mise en œuvre du Plan Marshall 2.vert, nous avons déjà vu, l'an dernier, que le budget était important — il avait déjà augmenté sérieusement. Ici, il est en diminution. À y regarder d'un peu plus près, près d'un tiers de ces réductions concerne les études et les diverses actions de communication et d'information, les deux tiers restants concernent les dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique de ce plan. Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre-Président, s'il faut en déduire que les montants consacrés jusqu'ici à la mise en place de l'outil informatique de suivi ont été utilisés et que cet outil est pleinement opérationnel pour l'instant, ou s'il y a une autre problématique par rapport à cet outil informatique, puisqu'il est question d'informatique à plusieurs reprises, mais dans des rubriques différentes.

Les AB 33.01 «Subventions et indemnités» et 33.02 «Subventions accordées à l'action de sensibilisation à la citoyenneté» sont restées inchangées. Il nous semble que, dans ce domaine, on aurait pu réaliser des économies substantielles. À la lecture des commentaires, et surtout par rapport à l'AB 33.01 intitulée «Subventions et indemnités en faveur de toutes personnes physiques ou morales qui peuvent, de par leur activité ou notoriété, participer à la valorisation ou à la promotion de l'image de marque et des missions des administrations de la Région wallonne», peut-on savoir à qui bénéficient ces subventions? À quelle hauteur, comment sélectionne-t-on ces intervenants? La subvention est-elle récurrente d'année en année? Voilà bien un poste dans lequel on aurait pu faire des économies substantielles. J'y reviendrai un peu plus loin.

Il en va de même pour ce qui concerne l'AB 33.02. Là, il s'agit de soutenir des associations qui mettent en œuvre des activités relatives à la citoyenneté et à l'intégration sociale. Quelles sont les associations qui bénéficient de ce type de subventions? Celles qui ont été bénéficiaires en 2011 le seront-elles encore en 2012? Quels sont les projets qui sont menés? Il serait peut-être intéressant que les commissaires puissent avoir une information par rapport à cela. Est-ce formellement approuvé par le gouvernement ou est-ce au niveau du secrétariat général que cela se décide?

Passons maintenant aux services de la Présidence et de la Chancellerie, à savoir le programme 10.03. Je voudrais revenir sur les études, les relations publiques, les participations diverses que j'avais déjà mises en avant l'an dernier. Pour des raisons d'économie, et vous l'avez sans doute cité au départ, on peut assister à une diminution des dépenses — quand même à hauteur de 350 000 euros -. Cela correspond plus ou moins à 11%; cela va dans le bon sens, surtout que c'est un poste qui avait toujours augmenté jusqu'ici. Je voudrais quand même préciser qu'en ce qui concerne le Plan Marshall, les communications dans l'AB 12.03 vont encore s'élever à 1 million d'euros.

A-t-on fait le bilan de l'impact des premières campagnes d'information? Il me paraît important de le savoir avant de relancer une nouvelle promotion du Plan Marshall 2.vert et d'engager de nouveaux montants. J'ai entendu dire qu'une mission avait été confiée pour mesurer l'efficacité de la campagne publicitaire du Plan Marshall 2.vert, pour un montant qui n'est pas dérisoire, à savoir 250 000 euros. Pouvez-vous me confirmer cet élément? Si oui, quelle est la société qui a procédé à cette évaluation et quel en est le montant précis? Comment cette entreprise a-t-elle été sélectionnée? Quelles sont ses conclusions et quels sont les constats qui devraient inspirer les nouvelles campagnes — parce que je suppose que c'est à cela que cela va servir —?

Par rapport à l'AB 12.13, je m'étonne à la lecture de son intitulé: «études relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de Wallonie, subventions en faveur d'études et d'actions d'information et de sensibilisation en matière de développement régional». De quoi s'agit-il? Que soutient-on avec ces différentes AB? S'agit-il de festivals musicaux, de brocantes, de kermesses, d'expositions, d'actions ponctuelles? Bref, j'aimerais, Monsieur le Ministre-Président, avoir une petite explication, parce que tout cela fait évidemment partie de la communication du Gouvernement wallon sur lequel je vais revenir d'ici quelques minutes.

Au niveau des Fêtes de Wallonie, on a diminué une AB mais on en a créé une nouvelle, pour un montant de 206 000 euros, il s'agit de l'AB 40.03. Pourquoi y a-t-il eu un changement d'AB qui, finalement, noie un peu le poisson?

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'ai déjà répondu à cette question dans le cadre de l'exposé général.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je voudrais également revenir sur le programme 10.06 relatif à la communication. À l'ajustement 2010, on avait vu que les dépenses de ce programme avaient augmenté de 28 000 euros. Aujourd'hui, on voit que cela s'inscrit un peu à la baisse — quand même pas beaucoup, juste 5% -. Il me semble qu'on aurait pu les diminuer plus fortement et consentir un effort qui aille vers les 10%, puisqu'on sait très bien — et je viens d'en parler — que l'essentiel de la communication portant sur le Plan Marshall 2.vert se retrouve dans diverses allocations du programme 10.02.

Si on ajoute à cela les différentes subventions qui sont octroyées à la RTBF, à des ASBL, à la Fondation Mons 2015, dont vous avez déjà parlé, au Tour de la Région wallonne, on se rend compte que le poste consacré à la communication est très important. Il me semble qu'on aurait pu encore faire des économies substantielles sur ces postes.

Je voulais vous demander, Monsieur le Ministre-Président, s'il ne serait pas intéressant, plus porteur et moins coûteux, de travailler de façon plus concertée, plutôt que d'éparpiller les moyens en cette matière. Les ministres décideraient ensemble de campagnes de promotion à mener plutôt que de les faire chacun en fonction de ses ministères, avec des campagnes informatives qui apportent une plus-value à la Wallonie et à ses habitants. Je pense qu'on est tous d'accord pour dire qu'une campagne de près de 100 000 euros qui promotionne la semaine anti-stress n'est pas tellement indispensable pour la Wallonie. À l'instar de la promotion de la frite, il me semble que ce sont des communications dont on pourrait se passer et par rapport auxquelles on ferait de sérieuses économies.

Je ne m'attarderai pas sur la gestion informatique du SPW, puisque vous l'avez largement explicitée et que mes questions ont déjà reçu des réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Il y a quelques remarques par lesquelles je m'inscris dans la foulée de notre excellente collègue, Mme de Coster-Bauchau. Toutes ces dépenses concernant l'image de la Wallonie, la publicité pour la Wallonie, les campagnes de sensibilisation, et caetera. Tout cela est quand même très diffus à travers les différentes compétences ministérielles et il est difficile de se faire une idée complète des dépenses consenties par la Région wallonne dans ce type de campagnes. Il est difficile aussi d'avoir une idée claire du fonctionnement, du processus, du choix.

Je trouve que, de façon générale, un travail devrait être réalisé à cet égard, non pas pour brider les ministres ou le gouvernement, mais parce que je suis persuadé que les citoyens ont le droit d'avoir une vision beaucoup plus transparente de ce qui est fait en ce domaine. Je m'inscris vraiment dans la continuité de ce que Mme de Coster-Bauchau a dit.

Toujours sur le même sujet, déjà lors de nos travaux budgétaires précédents, je n'arrivais pas à

comprendre la justification de la subvention à la seule RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne. Pourquoi uniquement à la RTBF? D'autant plus que, si je ne me trompe, dans le contrat de gestion de la RTBF, il est déjà prévu qu'elle couvre l'actualité à Bruxelles et en Wallonie. Pourquoi un tel montant, alors qu'il me semble que c'est déjà prévu par le contrat de gestion?

En outre, pourquoi uniquement la RTBF? Cette image de la Région wallonne ne peut-elle pas aussi se faire avec les télévisions locales? Pourquoi ne pas essayer d'avoir ce type de campagnes en faveur de la presse écrite, dès lors qu'elle souffre considérablement du fait que la RTBF prend une grande partie des recettes publicitaires? Je n'arrive toujours pas à comprendre, ni à accepter cette subvention qui revient chaque année.

Pour l'AB 12.18 et l'AB 30.14 concernant l'examen des licences d'exportation d'armes, deux montants sont repris: 210 milliers d'euros pour l'AB 30.14 et 30 milliers d'euros pour l'AB 12.18. Je voudrais connaître l'identité de ceux qui sont chargés de ces études «conseil et service».

Par rapport à la subvention à la Communauté germanophone, j'aimerais aussi avoir un mot d'explication. Je suis un peu étonné de cette aide qui vient de la région et qui va à la communauté. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire — qu'on ne me comprenne pas mal -, je voudrais juste obtenir un mot d'explication.

À l'AB 30.10.00, je voudrais savoir ce qu'on entend par organisation du Tour de la Région wallonne. Je suis surpris des montants. Par exemple, on voit: «Subvention au réseau wallon de lutte contre la pauvreté: 16». Et ici, c'est 340.

Je trouve que, dans son ensemble, le budget présenté par votre majorité est un budget très dépensier, notamment pour tout ce qui concerne la publicité, l'image, et caetera. Je trouve cela un peu dommage.

Je voudrais en venir à un autre dossier: WBI. Nous étions favorables à cette fusion. Il avait été évoqué à plusieurs reprises que cela entraînerait des économies, des réductions de dépenses. Il ne me semble pas que cela soit le cas. Il y a certaines augmentations dont je voudrais avoir l'explication. Je ne vais pas commencer à critiquer certaines initiatives de WBI. Je pense que, sur le terrain, il faut aussi faire confiance aux professionnels qui s'en occupent, donc on ne va pas commencer à détailler tous les projets.

N'est-il pas possible, au sein de WBI, d'avoir une meilleure relation, une inter-relation avec l'administration wallonne pour certains départements? Pourquoi constituer, tout d'un coup, une cellule environnement? N'est-il pas possible d'avoir des contacts, avec la DGO3, la SPAQuE, et caetera? Faut-il encore que WBI redouble, ou re-triple, ou re-quadruple en son sein des postes administratifs qui ne me paraissent pas nécessaires? Il est tout à fait possible de travailler davantage en synergie avec le reste de l'administration. On a un peu le sentiment que WBI aime avoir tous les moyens à bord. On dirait que WBI a un capitaine qui ne reconnaît pas l'autorité des autres, mais c'est une autre formule.

Par rapport aux financements européens, quelles sont les enveloppes encore disponibles en matière de fonds structurels? Il me semble que le tableau présenté demanderait davantage d'explications. Il y a quatre programmes majeurs en Wallonie et, si on reprend le montant global pour les quatre, on approche à peu près 1,2 milliard d'euros. Quand on applique ce qui est prévu dans l'exposé général du budget initial 2011, notamment à la page 65 du document, on arrive à un montant total de 770 millions d'euros. Je voudrais savoir ce qu'il en est des 430 restants. Soit on estime qu'on ne devra pas les financer, soit les montants indiqués sont insuffisants. Comment le gouvernement va-t-il faire face à ces montants? Pouvez-vous préciser les montants des crédits déjà consommés et les projections des crédits d'ordonnancement d'ici 2015? En fait, n'y a-t-il pas une sous-estimation des montants d'ordonnancement inscrits en 2012, ainsi que pour ceux des années suivantes?

Je voudrais obtenir davantage de précisions sur ces montants puisque, nous le savons tous, la règle N+2 nous contraint à avancer, sans quoi les moyens risquent d'être perdus. Avez-vous le sentiment, Monsieur le Ministre-Président, que ce n'est pas le cas et que nous sommes dans la bonne tendance?

M. le Président. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, ce sera rapide parce que je pense que beaucoup de choses ont déjà été dites, d'autant plus que j'ai l'impression que les politiques dans lesquelles on voit des évolutions les plus positives sont des domaines qui ne sont pas vraiment mon dada, c'est-à-dire dans l'informatisation et la simplification administrative. Depuis quelques années, on y voit vraiment de l'investissement pour arriver à des résultats. Le président en fonction pourrait en parler beaucoup mieux que moi, mais vous l'avez fait. Ce sont des domaines où on voit vraiment, à travers les budgets, qu'il y a des politiques menées avec une obligation de résultat. C'est très important.

Je vais me contenter de deux ou trois petits points qui méritent quelques précisions, en particulier dans la politique des relations internationales. Comme M. Miller, je voulais poser une question par rapport à cette subvention de 210 000 euros à des opérateurs

privés ou publics en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes.

Dans le même temps, je retrouve ailleurs une décision du Gouvernement wallon qui a engagé un expert par rapport à la problématique des licences d'armes. Il y a là plusieurs postes pour lesquels je me demandais aussi, comme M. Miller, si vous pouviez nous apporter des explications par rapport aux missions réelles qui sont liées à ces postes.

J'avais également noté, pour ce qui concerne le réseau de représentation à l'étranger de WBI, que cela représente des montants importants, puisqu'on est à plus de 5,5 millions d'euros. Je pense savoir — on en a d'ailleurs parlé ici — qu'il y a des réflexions en cours par rapport au statut de la carrière extérieure. D'autre part, il y a eu ce dont on a aussi parlé avec des experts qui ont été désignés par le gouvernement pour la politique extérieure. Je voulais que vous fassiez aussi le point sur ce dossier-là.

Peut-on espérer à court terme un aboutissement des réflexions par rapport au statut de la carrière extérieure ? Y a-t-il une révision du réseau de représentation en cours ? Y a-t-il des réflexions à ce niveau-là ? Je trouverais aussi intéressant qu'on négocie en même temps un statut. On peut aussi parfois avoir des réflexions sur le réseau en lui-même et dire : finalement, est-on toujours bien dans les bons lieux ? Y a-t-il lieu de veiller à une réduction pour certains, à un élargissement pour d'autres, de ce réseau de représentation à l'étranger ? C'est quelque chose qui évolue avec le temps.

Enfin, deux autres points sont plus directement liés aux relations internationales. C'est le point sur le campus puisque, moi aussi, comme régional de l'étape mais aussi comme représentant, avec vous, de la Région wallonne au sein de l'Eurométropole, c'est un dossier que je suis régulièrement. C'est très positif. En tout cas, le dossier évolue, puisqu'il y a déjà des réalisations concrètes qui prouvent qu'il existe un attrait pour ce genre d'implantation. On va aussi veiller à son suivi, tant au sein de l'Eurométropole qu'ici. Ce n'est pas « gagné » d'avance sur tous les plans, puisque c'est un projet transfrontalier et transrégional belge, donc ce n'est pas si simple à mettre en place. Il faudra sans doute encore quelques années pour qu'on voie les résultats concrets, du moins sur le site et sur le lieu d'implantation envisagés. Il n'empêche, on voit déjà aujourd'hui des réalisations liées à ce projet. Je m'en réjouis donc.

Enfin, il y a ici une répartition des recettes de la Loterie nationale. Dans un premier temps, on voit dans quel domaine sont réparties ces recettes importantes. Je me permets simplement de vous rappeler qu'on sera dans l'attente, comme la Déclaration de politique régionale l'indique d'ailleurs, d'un rapport plus complet qui devrait arriver, si je me souviens bien, pour la fin du premier trimestre 2012. À un moment donné, il serait intéressant d'avoir encore plus de précisions une fois que ce rapport sera publié, et qu'on puisse peut-être avoir une discussion dans notre commission sur la répartition des recettes émanant de la Loterie nationale.

M. le Président. – J'attire l'attention des membres sur le fait qu'il y a, plus loin dans l'ordre du jour, une interpellation sur la question des communications gouvernementales. J'imagine que M. le Ministre-Président voudra réserver certains éléments de réponse plus circonstanciés au moment de cette interpellation.

Cela me paraît un peu plus délicat. C'est M. Wahl qui est l'interpellant.

On est dans le tour de la discussion générale, on verra comment elle avance, mais je propose de donner la parole à M. le Ministre-Président.

La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les questions sont évidemment aussi nombreuses que multiples, et dans leurs champs de compétence.

Sur les cabinets ministériels et les efforts qui sont consentis, d'abord il faut évidemment regarder le nombre de ministres. Pour donner une comparaison, dans un gouvernement tripartite auquel j'ai appartenu il n'y a pas si longtemps avec M. Hasquin et d'autres autour de la table, plus celui de la Région wallonne, il y avait 19 ministres.

Aujourd'hui, en ministres payés sur le *payroll* des deux niveaux de pouvoir, il y en a 10.

Deuxième élément, nous avons convenu, sur cette base, de procéder aussi à des réductions de coûts, notamment en matière de cabinets. À ce sujet, les 15 % portaient sur les dépenses des cabinets, non pas sur les traitements des ministres. Donc, je voudrais quand même le préciser pour qu'il n'y ait pas de confusion. Mais je ne vais pas m'arrêter à cela, je vais quand même donner quelques éléments supplémentaires d'appréciation. Nous avons délibéré sur le fait de ne pas renoncer en tant que telle à l'indexation parce que nous considérions que c'était un principe, mais plutôt de suivre la piste ou l'empreinte fédérale, en diminuant les salaires de 5 %. Ceci répond à votre question.

Ayant dit cela, il y a des questions plus précises qui ont été posées. Je veux dire que, quand on regarde,15 % de réduction des coûts des cabinets en général, c'est 24 % par rapport à 1999. Cela montre qu'il y a quand même une ligne qui est imprimée.

On a posé des questions sur la composition de mon cabinet. Je vais y répondre pour que ce soit clair aussi. Nous avons 22 nommés pour 21 équivalents temps plein. Il y a des détachés sans remboursement pour 20,1 équivalents temps plein. Il y a des détachés avec remboursement, ce sont 9 personnes pour 7,3 équivalents temps plein. Au total donc, il y a 53 personnes pour 48,4 équivalents temps plein. Le cadre théorique est de 59,75.

Je ne suis pas tout à fait l'ordre des intervenants mais je reviendrai à chacun dans les réponses, rassurez-vous. Mme Salvi avait posé une question notamment sur une matière importante, à savoir le précompte des chercheurs. C'est un débat qu'on a déjà eu dans cette commission, et très amplement. Je ne sais pas si certains autour de la table se souviennent, Madame Defraigne notamment, des très longs échanges que nous avons eus. Au sujet de l'AB destinée aux universités, dans le cadre de la problématique du précompte des chercheurs qui, pour sa partie exemptée, n'était pas éligible au titre de dépense dans le cadre des projets liés aux fonds structurels suite à la décision de la Commission européenne, disons qu'il y avait un consensus pour que cette problématique soit réglée le plus tôt possible dans le sens du bien-être des universités et de la recherche en général. Un accord à l'amiable avec les universités a été approuvé par le gouvernement en novembre de cette année. L'accord est donc global et l'allocation de base n'a plus lieu d'être en 2012. Voilà la réponse : c'est parce que nous sommes arrivés à régler le problème, que le montant n'est plus provisionné.

En ce qui concerne les éléments relatifs à la simplification administrative, il y a beaucoup de questions qui ont été posées par plusieurs d'entre vous.

À l'allocation de base 11.01, et c'était M. Mouyard qui avait posé cette question sur les allocations et indemnités au personnel dans le cadre du budget initial 2012, la différence est de 21 000 euros. Comment se justifie-t-elle ? Elle s'explique par l'application de l'indexation et la couverture de l'indemnité de deux agents en plus par rapport à 2011.

Sur la communication — vous voyez que j'entre quand même dans les matières -, nous avons un principe qui était celui, en début de législature, de faire en sorte que tous les budgets de communication devaient être minorés de 30 %. Cette dépense a effectivement été appliquée, elle touche tous les niveaux. Il ne s'agit pas seulement des éléments d'image, ce sont également les études. Dans le cadre d'efforts à réaliser sur les dépenses primaires qui ont été décidées par le Gouvernement wallon, les dépenses d'études, de communication et d'image au sens large, ont encore baissé à hauteur de 635 000 euros au total. La communication est évidemment une des matières spécifiques aussi du ministre-président pour ce qui concerne l'image générale de la Wallonie. J'entends le débat qui se fait et je comprends le sentiment qu'on peut avoir sur des questions d'identité, et le fait que c'est une matière qui est complexe en tant que telle. Comment se définit une identité ? C'est un débat qui a trait à l'image, en partie à ce délicat débat subordonné de la culture aussi, qu'on sait appartenir à un niveau qui est celui de la fédération plutôt que celui de la région. Cela étant, effectivement, nous avons quand même à faire face à des éléments d'image qui ont trait immédiatement à la manière dont la Wallonie se vend, notamment en Flandre toute proche, suivant toutes les campagnes que nous avons menées devant les chambres de commerce, d'industrie, pour que nous ayons là-bas une meilleure perception. Ce sont les bases également du marketing territorial. Souvenez-vous de tout le débat aussi mené au sein de cette commission à ce sujet. Donc, je vais dire, Madame de Coster-Bauchau, que nous avons fait cela chaque fois avec un débat préalable ou qui suivait en commission. Donc ce ne sont pas des campagnes qui ont trait à de l'improvisation. C'était tout ce qui était lié, notamment à des démarches territoriales, souvenez-vous, avec le débat sur Lyon et le *branding* territorial. Nous avions tiré un certain nombre de conclusions à ce sujet. Tout cela fait partie de ce débat sur la manière de se vendre, de se positionner. M. Mouyard avait d'ailleurs posé un certain nombre de questions aussi sur ce thème, je m'en souviens.

J'en viens à l'évaluation du Plan Marshall. Le budget total prévu pour l'évaluation est effectivement d'un million d'euros. Il n'y a pas eu de dépenses engagées antérieurement, pour répondre aux questions qui ont été posées.

L'IWEPS a débuté ses travaux pour l'établissement d'un programme d'évaluation thématique en 2012 et 2013. Donc, pour le moment, il n'y a pas encore de conclusion à en tirer. Ces évaluations thématiques vont alimenter l'évaluation globale du plan dont les résultats seront disponibles en mars 2014. Tous les résultats d'évaluation seront fournis au parlement en toute transparence pour que vous ayez des outils dont vous pourrez vous saisir.

Sur la campagne « communication » du Plan Marshall et en réponse à une autre sous-question qui a été posée, une étude d'impact a été menée après la dernière campagne de communication du Plan Marshall 2.vert. Les résultats principaux sont les suivants. D'abord, le Plan Marshall a bénéficié d'un taux de notoriété excellent. En effet, plus de 90 % des sondés connaissent le plan et le relient à un plan de développement de la Wallonie. Par contre, les personnes sondées connaissent encore peu les détails des mesures précises qui sont reprises dans le plan. C'est pourquoi, la prochaine campagne du Plan Marshall sera encore davantage basée sur les mesures spécifiques du plan. En quoi cela est-il utile ? C'est que tant les citoyens que les entreprises

vont pouvoir se saisir de ces mesures, notamment pour les actionner. Un certain nombre de mesures, n'étant pas connues, pourraient très bien ne pas mobiliser les publics qui doivent, sinon le Plan Marshall n'aurait pas de sens, se mobiliser pour lui. Donc, le montant est, je le rappelle, d'un million pour 2012 et il s'explique par les coûts exorbitants des achats média qui sont extrêmement coûteux pour le moment.

En ce qui concerne le secrétariat général, l'allocation de base 12.08, le programme 10.02 prévoit un outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert, toujours dans la même continuité. Sur l'initial 2012, il y a zéro euro en moyens d'action et en moyens de paiement. Le délégué spécial a réalisé une première analyse en 2011, qui avait coûté 8000 euros, des besoins d'évolution de l'outil de suivi. Cela a servi pour le premier Plan Marshall, avec pour objectif de le rendre plus opérationnel, lisible et facile d'utilisation. Des premières adaptations ont été réalisées dans ce sens. Il est donc pleinement opérationnel, et au coût que je viens de vous donner, Madame de Coster-Bauchau.

En ce qui concerne maintenant WBI, pour répondre à la série de questions qui portent sur cette agence. Il y a un nouveau décret en préparation. Il est passé en première lecture dans nos deux gouvernements, de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons reçu l'avis du Conseil d'État et nous menons actuellement une concertation avant de finaliser le texte.

Concernant le contenu, je vous renvoie évidemment à la réponse qui a été faite à la question déjà posée sur le même sujet à deux reprises devant le parlement. Je ne reviendrai plus dessus.

Pour ce qui concerne les perspectives, nous voulons poursuivre le processus qui est mis en place et organiser le mouvement diplomatique qui devrait se faire en 2012. Pour le redéploiement du réseau, c'est une réflexion qui est en cours avec l'administration. On ne va pas, à partir du Conseil des ministres seul, dire qu'on sent qu'il faudrait réorganiser cette manière. C'est, pour le moment, mon administration qui est en train, dans le cadre d'une relation bilatérale avec nous, de définir les contours. L'idée est encore de rationaliser le réseau, d'assurer une complémentarité et un maillage entre nos différents réseaux. De quoi parle-t-on ? Vous les connaissez. C'est évidemment WBI, mais pas seulement. Cela répond aussi à la question de M. Miller de tout à l'heure : c'est l'AWEx, c'est l'APEFE, avec ses liaisons avec le Fédéral. Donc on essaie de couvrir de la manière la plus cohérente possible. Je prends un exemple pour que ce soit concret, la juxtaposition nous donnant de l'efficacité. Prenez ce qui se passe à Kinshasa, on a aujourd'hui là-bas, entre l'APEFE et nous, des liens qui sont tissés et qui nous donnent un rôle moteur. On sait bien aussi que l'APEFE est financé sur des moyens, c'est une litote, qui sont essentiellement fédéraux.

En ce qui concerne les économies à WBI, la fusion a effectivement permis de réaliser des économies d'échelle, puisque les services ont été fusionnés et que, dans certains cas, la coopération bilatérale, la coopération internationale, une seule et même personne peut gérer la représentation des différentes compétences de la région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles au lieu de deux précédemment. Cela permet évidemment aussi des redéploiements. Parfois on ne retrouve pas cela, Monsieur Miller, dans les chiffres mais, par contre, dans l'extension des services rendus. On avait parfois prévu de le faire, cela permet de ne pas dupliquer un certain nombre de choses mais, en revanche, de répondre à des besoins supplémentaires.

À ma demande, un comité interdépartemental a été mis sur pied. Il permet à toutes les administrations du SPW et du Ministère de la Communauté française de faire en sorte qu'il y ait un échange d'informations pour, notamment, toutes les matières ayant trait, MM. Miller et Tiberghien, aux relations internationales. Le secrétariat du comité est assuré par WBI. Ce comité évite de fait, encore une fois, d'autres doublons, cette fois-ci de type sectoriel, qui peuvent exister.

Mme Salvi posait aussi des questions sur le thème de WBI. Les AB mises à jour dont elle parlait, notamment du programme 09.09, lors de l'initial 2012, sont alimentées par des transferts à partir de la DO32. Pourquoi ? Parce qu'on travaille à chaque fois selon les besoins et selon les projets. Donc, la «jauge besoins» et la «jauge projets» justifient que nous entrions dans les programmes en fonction de l'évolution.

Sur la réforme des procédures de licences d'armes, je ne peux pas être beaucoup plus complet que ce que j'ai dit de manière elliptique tout à l'heure. Il est vrai que c'est un dossier complexe, j'en ai parlé juste avant, dans notre commission, mais notre intention est effectivement toujours de trouver ce point d'équilibre entre les deux dimensions qui sont importantes pour nous, à savoir l'éthique bien sûr et l'économie.

Sur l'AB Qualité totale, il y a effectivement une augmentation de 20000 euros mais j'avais déjà signalé tout à l'heure, dans l'exposé général — je reviendrai dessus simplement pour le rappeler -, que cela correspond à un mi-temps supplémentaire pour le Mouvement wallon pour la Qualité.

En ce qui concerne les éléments ayant trait aux exercices locaux de prospective, j'ai été interpellé par un certain nombre d'entre vous. C'est 45000 euros en plus par rapport à l'initial 2011. C'est entièrement compensé au sein de nos budgets. C'est

25 000 euros pour une redistribution de crédits au sein de l'AB de la présidence tournante de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Je ne reviendrai pas sur les éléments détaillés, puisque je les ai cités tout à l'heure. C'est 20 000 euros de supplément déjà effectués lors de l'ajustement budgétaire 2011 portant ici sur des projets de développement territorial Meuse-Condroz-Hesbaye.

Je donne ici quelques éléments puisque, tout à l'heure, j'ai été plus rapide. Ce sont 31 communes qui sont concernées. C'est la mise en œuvre de politiques d'optimalisation des actions communes, ce sont des études de projets d'intérêt collectif et c'est la représentation aussi de l'arrondissement de Huy-Waremme au sein de tout organe de coordination des pouvoirs locaux. C'est un peu, pour le dire en d'autres mots, les préfigurations des démarches territoriales. Certains les ont présentées comme des substituts de l'actuel périmétrage institutionnel des provinces, d'autres en parlent comme des bassins de vie qui permettent de mieux définir des comptoirs institutionnels orientés citoyens ou clients — appelez cela comme vous le voulez. Pour ma part, j'y vois surtout des outils de prospective qui déclinent encore mieux les concepts en relation avec le développement territorial et qui s'inscrivent en gigogne dans ce que nous faisons sur le Plan Marshall et le Plan Marshall 2.vert.

Une autre question extrêmement délicate et très concrète à laquelle je voudrais répondre, c'est celle de l'évolution des délais de paiement. Que doit-on savoir ? Toute la simplification administrative a plusieurs destinataires, à savoir le citoyen, le monde associatif, le monde de l'entreprise mais aussi dans une logique de performance. On simplifie pour être plus performant. Il s'agit donc de permettre — c'est ce que je disais tout à l'heure au sujet de WBI — par les nouvelles structures de faire des économies d'échelle. Quand on a fait de la simplification administrative, cela coûte moins cher et donc, on peut réorienter un certain nombre de démarches par ailleurs.

En octobre 2010, si vous vous en souvenez, on approuvait le plan Action Industries. Cela renforçait, pour nous, l'idée de mettre en place une attractivité pour les investisseurs étrangers pour les Wallons qui entreprennent. Vous savez que ce plan se focalise sur des accélérateurs de transformation.

Que voit-on ? Je vais aller à l'essentiel pour ne pas perdre de temps en littérature. C'est que nous avons déjà aujourd'hui des conséquences observables sur le terrain. On aurait pu dire que c'est tellement complexe que l'on n'a pas de modification observée. Eh bien, si. Si vous prenez les factures d'un montant inférieur à 5 500 euros — et ce n'est pas peu, il y a 60 000 factures de cette nature qui sont émises par an, notamment envers des petits indépendants pour qui cela peut peser lourd, des petites et moyennes entreprises pour lesquelles cela peut être effectivement déterminant -, ce type de facture est passé en moyenne de 55 jours à 39 jours. Quand vous voyez les moyennes, cela veut dire que, quand vous avez une régression, cela traduit parfois des progrès extrêmement importants. Certains peuvent parfois attester de l'inverse mais ce sont des régressions qui sont très significatives. Dans de nombreux cas, les délais moyens enregistrés jusqu'à la mi-août font même état aujourd'hui de chiffres encore plus petits, puisqu'on atteint le délai de 30 jours, qui est le nouveau délai auquel nous avons souscrit sur le plan européen.

Sans surprise, si je fais le découplage entre les factures de 5 500 euros et moins et les autres — celles qui sont au delà -, on observe qu'il y a là 40 000 factures pour les factures au-delà de ce montant, que le délai moyen est encoure aujourd'hui de 78 jours et que les efforts entrepris vont donc être poursuivis pour permettre d'avancer dans le temps. Nous avons introduit des mécanismes qui vont permettre de le constater. C'est par exemple l'introduction du principe de confiance. Vous vous souvenez que cela avait fait l'objet d'un des débats parlementaires : plutôt que d'avoir a priori le sentiment que tout un chacun essaie de contourner la règle, on va avoir une approche par laquelle on essaie de faire en sorte qu'on donne la confiance aux entreprises, aux citoyens et aux associations et qu'on contrôle par la suite, par des techniques d'échantillonnage. On prend donc des échantillons et on voit si cela marche.

On a une grille de traçabilité aussi qui a pour but d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions qui sont suggérées par les différents acteurs. Je n'ai pas ici le calendrier mais je sais aussi que nous avons une grille progressive qui nous permet d'atteindre de manière ultime l'ensemble des délais de paiement à 30 jours pour 2014. Au moins, vous avez là l'objectif final qui rappelle déjà ce que j'avais dit au parlement à cet égard. La nouveauté, c'est que j'ai des chiffres maintenant pour les factures de moins de 5 500 euros.

En ce qui concerne les cofinancements européens, pour répondre à une question posée par M. Miller également, que voit-on ? Sur l'AB 01.01 les cofinancements sur la programmation 2007-2013, la différence réelle c'est — 65,497 millions en moyens d'action et + 50 millions en moyens de paiement. De quoi s'agit-il ? Les montants totaux prévus en 2012 s'élèvent à 92,683 millions en moyens d'action et 180 millions en moyens de paiement basés sur une estimation des différentes administrations. On leur a demandé de nous donner leurs estimations, des estimations partant des administrations compétentes et des ministres de tutelle en fonction des prévisions de dépenses des destinataires finaux.

On a toujours veillé à ce que chaque demande soit honorée en matière de cofinancement européen, tout simplement pour ne pas perdre la faculté de bénéficier des cofinancements. Et puis, les prévisions prévues seront a priori suffisantes.

En ce qui concerne les éléments supplémentaires sur la dimension «armes», en l'occurrence pour l'AB 30.14, il s'agit des subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes. Il s'agit là de 210 000 euros à la fois en moyens de paiement et en moyens d'action. On est en statu quo, ce sont des crédits qui sont accordés — je le rappelle mais c'est un débat que nous avons déjà eu ici aussi. Il est toutefois utile d'en rappeler la nature — au GRIP pour la mise en place d'une cellule de veille qui est toujours chargée de l'évolution de ces questions, et de produire des études sur ces sujets. On voit notamment dans la dimension géostratégique que, pour nous, cette vision est absolument indispensable.

Sur l'AB 12.18 — études, conseils et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi de licences d'armes -, c'est 30 000 euros, à la fois en moyens d'action et de paiement. Cette allocation permet d'avoir un recours ponctuel à des experts reconnus dans le domaine afin d'apporter un éclairage technique supplémentaire ou à des cabinets d'avocats en cas de recours contre la Wallonie. Voilà l'objet exact de ces allocations de base.

Il me reste encore deux choses à détailler : la Banque Carrefour et quelques éléments sur les données ayant trait aux crédits facultatifs.

La Banque Carrefour est un projet des plus ambitieux pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelle est l'idée ? On a parlé de simplification administrative tout à l'heure mais il ne suffit pas de dire cela. Il faut aussi que l'on ait une analyse des moyens d'éviter les doubles encodages, d'éviter les pertes de temps pour les citoyens. L'idée a donc germé de faire en sorte que l'on ait un brassage des sources de données authentiques pour qu'il n'y ait pas là doublon, triplon et même au-delà des démarches qui sont effectuées autant de fois qu'on nous demandait des questionnaires. Les questionnaires en ligne sont aujourd'hui de plus en plus nombreux mais on reviendra sur ce thème lorsque l'on parlera de la simplification administrative. Ces questionnaires en ligne ont deux facultés. Tout d'abord, dans certains questionnaires, l'objectif est de permettre une arborescence qui facilite les démarches des citoyens, des entreprises, des associations. J'en faisais d'ailleurs tout à l'heure la démonstration avec notre président de séance entre un énoncé théorique et l'arborescence aujourd'hui dans les demandes de primes (par exemple, la prime énergie). Il y a un monde de différence. C'est beaucoup plus facile de travailler sur les questionnaires en ligne qui vous guident pas à pas et, si vous omettez de donner une information, vous devez revenir à l'étape antérieure parce qu'on vous signale qu'il y a un problème ou on signale les documents manquants. C'est vraiment extrêmement pratique pour les profanes que nous sommes tous dans l'un ou l'autre domaine.

La deuxième caractéristique de ces formulaires en ligne est qu'ils peuvent intégrer des données qui, dès que vous êtes enregistrés, sont automatiquement reprises. C'est un des résultats qui sont aujourd'hui tributaires de la faculté d'avoir des croisements dans les sources authentiques. La Banque Carrefour de données, à l'échelle wallonne, permet d'aller chercher, pour le monde des entreprises par exemple, des données qui sont empruntées aux sources DIMONA, à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale et qui évitent de devoir donner des renseignements extrêmement précis chaque fois sur le nombre de personnes employées, leur statut, et caetera. C'est encodé de manière automatique. Voilà l'hypothèse extrêmement concrète, le postulat de base de cette banque d'échange et de données et qui explique aussi des montants qui y sont consacrés cette année-ci.

En ce qui concerne maintenant la subvention à la RTBF, c'est le financement de capsules de promotion de la Wallonie et du Plan Marshall 2.vert, quelques émissions spécifiques sur des thèmes repris par exemple dans les séquences *Questions d'argent* sur des dispositifs purement wallons. Il y a des éléments à caractère purement commercial ou informatif qui ne ressortent pas du contrat de gestion. Voilà, Monsieur Miller, pour répondre à vos questions également. J'espère avoir été ainsi le plus complet possible.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour l'ensemble de ces éléments de réponse.

Certains membres souhaitent-ils intervenir en réplique et en réaction ?

La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je voudrais ajuster juste quelques mots. Je pense que c'est un sujet extrêmement complexe et beaucoup plus vaste qui devrait peut être faire l'objet d'un débat en dehors du débat budgétaire mais j'estime que la réponse de Monsieur le Ministre-Président concernant les cofinancements européens a été un peu rapide. D'ailleurs, lui-même, dans sa réponse, a parlé d'une réduction de 65 000 euros puis, il s'est rendu compte qu'il s'agissait de 65 millions d'euros. Vous comprenez que, pour nous, cette réduction de 65 millions d'euros attire également l'attention, ce n'est pas quelque chose de négligeable. Par conséquent,

la question de savoir si nous sommes bien dans la tendance et si nous n'allons pas, en bout de course, rater des financements européens me paraît être légitime, compte tenu des montants qui sont inscrits au budget.

Pour le Tour de Wallonie, je suppose que c'est un tour cycliste, c'est cela ?

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui.

M. Miller (MR). – D'accord. J'ai compris qu'il y avait eu un sursaut au moment où j'ai posé la question mais excusez-moi de considérer que ce n'est pas vraiment à la Région wallonne de financer cela et, quand on voit les montants inscrits pour insertion pauvreté, et caetera, je trouve que, dans l'ensemble de ce budget, il y a des dépenses qui nous paraissent un peu superficielles. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas l'accepter.

Quant au subside accordé à la RTBF, on peut considérer que c'est pour la réalisation de capsules spécifiques mais dans ce cas-là, on peut se demander pourquoi il n'y a pas un appel d'offres, pourquoi on ne demande pas à d'autres opérateurs audiovisuels la possibilité de le faire. Il me semble que ce serait un geste en faveur d'autres opérateurs de la presse écrite et audiovisuelle, ce serait un geste intéressant à faire de la part du Gouvernement wallon que de ne pas toujours s'en remettre à la RTBF.

Notre collègue a posé une question aussi par rapport à ce fameux décret que nous attendons concernant la révision de la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes. Je suppose que vous avez vu aussi que le personnel de la FN vient d'annoncer qu'il débrayait en opposition aux discussions menées au sein du Gouvernement wallon.

Donc, je pense, Madame Salvi, que cela va encore prendre un peu temps.

M. le Président. – Plus personne ne souhaite intervenir dans la discussion générale sur le budget pour la partie afférant aux compétences du Ministre-Président ?

Vote

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote sur la recommandation de notre commission à la commission en charge des affaires budgétaires pour l'adoption du projet de décret pour les sections et programmes afférant aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon.

La Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales recommande, par 7 voix contre 3, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre-président du Gouvernement wallon.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée *à* l'unanimité au président et au rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

- La séance est suspendue à 16 heures 55 minutes.

HUIS CLOS

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT WALLON POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (Doc. 4-III h (2011-2012) N° 1)

- La séance est reprise à 17 heures 54 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PROMOUVOIR LA COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, DÉPOSÉE PAR MMES BERTOUILLE, FASSIAUX-LOOTEN, SALVI ET DETHIER-NEUMANN (DOC. 480 (2011-2012) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à promouvoir la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, déposée par Mmes Bertouille, Fassiaux-Looten, Salvi et Dethier-Neumann.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Miller est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé des auteurs de la proposition de résolution

M. le Président. – Je propose que l'on passe à l'examen de la proposition de résolution et à sa présentation par une ou plusieurs des cosignataires.

La parole est à Mme Bertouille pour exposer la proposition de résolution.

Mme Bertouille (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Effectivement, M. Miller sera un excellent Rapporteur.

Je voulais tout d'abord remercier les groupes de la majorité d'avoir signé avec moi cette proposition de résolution. Nous avons travaillé ensemble sur ce texte, je voulais vraiment le souligner. Dans le cadre du devoir de mémoire, nous essayons toujours d'avoir un consensus au sein de cette assemblée pour travailler positivement. Je crois que c'est un sujet qui doit dépasser les clivages politiques. Je me réjouis que cette proposition de résolution soit inscrite à l'ordre du jour de notre commission.

Brièvement, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais rappeler les objectifs que nous voulons essayer d'atteindre par le biais de cette résolution. Dans trois ans, l'Europe, les États-Unis, tous les pays se lanceront dans la commémoration du début de la Guerre 14-18.

Pourquoi commémorer ce centenaire ? Bien souvent, lorsque l'on parle de devoir de mémoire, on pense à la Guerre 40-45, on se focalise sur cette guerre-là mais la Guerre 14-18 a joué un rôle important dans notre histoire. Dois-je vous rappeler les 20 millions de morts, les familles qui ont été disséminées ? Cette guerre a été surnommée « la der des ders » alors qu'elle n'a pas empêché la Guerre 40-45 de provoquer les drames que l'on connaît. Et si je reprends une citation qui est bien connue, « *Ceux qui ignorent l'histoire sont condamnés à la revivre* ». Cette guerre, la grande guerre, fut également caractérisée par la production d'armes de plus en plus puissantes et, de plus, meurtrières. On a dû déplorer, au cours de celle-ci, les premières armes chimiques, le gaz moutarde, vous le savez.

Certes, depuis 65 ans, la paix règne sur l'Europe mais il est important de faire prendre conscience aux citoyens — et surtout aux jeunes générations — de la fragilité et de la valeur de la paix. Il revient aux jeunes de transmettre la flamme de la mémoire.

Se remémorer, c'est aussi rendre hommage, je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de ne pas le dire, à ceux et à celles qui sont tombés pour protéger notre pays et ses valeurs de liberté et de démocratie. Commémorer, c'est se rassembler comme nous le faisons au travers de cette proposition de résolution pour faire face à des courants extrémistes.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, le Parlement wallon a comme objectif de soutenir le Gouvernement wallon et souhaite également être associé aux préparatifs de cette commémoration 14-18. D'autant plus que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un Comité « Mémoire et Démocratie » qui travaille depuis plus de deux ans pour valoriser notamment les lieux de mémoire, suite à la résolution qui a été adoptée le 30 avril 2009.

Il est aussi important qu'il y ait une collaboration entre le Fédéral, les entités fédérées et les pays voisins tels que la France.

Concrètement, que se passe-t-il aujourd'hui ? Des actions se multiplient partout en Région wallonne. Je parle de la Wallonie puisque nous sommes au Parlement wallon. Il y a le réseau des villes martyres — je prendrai quelques exemples — qui s'organise. Il va réaliser une publication. Les représentants de ces villes se rassemblent. On peut citer Andenne, Dinant, Sambreville, Visé. Ils travaillent aujourd'hui. En Région bruxelloise, il y a aussi une publication sur les lieux de mémoire qui est également prévue. Le Sud du Luxembourg, autre exemple, déclare être le parent pauvre. On a eu des courriels, on a eu des communiqués, je ne rentrerai pas dans la polémique, mais des associations se mobilisent également à cet endroit-là. Tournai a lancé un appel à la population, appel aux archives photographiques relatives à la Première Guerre mondiale. Je ne peux pas oublier Comines puisqu'on aura un centre d'interprétation 14-18 qui va voir le jour, grâce à un projet INTERREG. On vient de délivrer le permis de construire. On donne aussi le feu vert au projet INTERREG à Comines concernant la route des pionniers 14-18. Dernier exemple que je peux évoquer, c'est le Colloque Namur-Capitale. Notre présidente prendra la parole, évoquera les comités « Mémoire et Démocratie » lors de ce colloque. Des actions se multiplient un peu partout, ma liste n'était certainement pas exhaustive.

Donc, nous avons tous les éléments sur la table pour travailler et pour avancer. Vous disposez, Monsieur le Ministre-Président, de la note transmise par le groupe de travail au mois de juin-juillet, qui devait être complétée au mois de septembre et une note complémentaire devait être adoptée par le gouvernement au mois de novembre. Je n'ai pas vu, à l'ordre du jour du gouvernement, que cette note ait été adoptée au mois de novembre.

D'autre part, au niveau du budget, on n'a pas vu non plus d'avancées en la matière.

Nous avons ces notes sur la table, nous avons d'autre part le comité « Mémoire et Démocratie » qui a déjà fait un inventaire en ce qui concerne les lieux de mémoire qu'il faut valoriser. Nous n'avons de cesse, et je pense que je peux parler au nom des quatre groupes, de vous dire combien le comité « Mémoire et Démocratie » est à votre disposition, Monsieur le Ministre-Président et celle du gouvernement pour avancer, pour travailler puisque nous avons également comme objectif de créer un site pour valoriser les lieux de mémoire, notamment. Je pense qu'il vaut mieux travailler en collaboration, en concertation avec le gouvernement plutôt que de

faire chacun son petit travail dans son coin et de ne pas avoir de collaboration.

Toutes ces informations sont multiples et ce que nous demandons par le biais de la résolution, c'est également que le projet pluriannuel pour la période 2014-2018 soit enfin sur la table, parce que ce qui est important, outre les activités, les actions qui sont lancées aujourd'hui, c'est qu'il y ait un cadre pour organiser, pour coordonner, pour mettre tous les partenariats sur la table concernant toutes ces manifestations et toutes ces activités. Un plan pluriannuel nous semble indispensable pour que le cadre soit bien clair et soit bien connu de tout un chacun.

Évidemment, nous souhaitons soutenir les commémorations qui seront organisées au niveau de la Région wallonne, mais en concertation avec l'État fédéral, les autres régions du pays, et les pays qui nous entourent. Ce que nous souhaitons également, c'est que le comité « Mémoire et Démocratie » soit associé de façon concrète aux réflexions du gouvernement afin d'éviter les doublons dans notre région.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, mes chers collègues, je pense avoir brossé succinctement les objectifs de notre proposition de résolution, en remerciant tout un chacun pour le soutien apporté à cette résolution.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Président, je vais prendre un peu moins de temps que ma collègue par rapport à cette proposition de résolution, tout en rappelant deux choses. La première, c'est que, de manière tout à fait générale, tous les moyens sont bons — quels qu'ils soient — pour aider la démocratie à laquelle nous sommes vraiment très attachés. Que ce soit l'éducation à la citoyenneté, la lutte contre toute entrave aux valeurs démocratiques qui sont les nôtres, en fait, tout cela nécessite des actions très claires, très efficaces de notre parlement, de notre gouvernement, de nos parlements — qu'ils soient régional, communautaire ou fédéral. Je crois que c'est une lutte de pratiquement tous les jours.

La montée des extrémismes, le retour d'actes barbares tels qu'on les signale en Allemagne ou ailleurs ou même chez nous doit continuer à nous motiver, non pas les uns contre les autres — loin de là -, mais ensemble. C'est un enjeu permanent !

Heureusement, Monsieur le Ministre, je crois que nous sommes débordés, et vous l'êtes aussi, et heureusement, par toute une série d'actions qui éclosent çà et là, que ce soient des centres d'interprétation, que ce soit à l'occasion d'événements qui ont marqué justement notre carence en démocratie, que ce soit la bataille de Jemappes, que ce soit ce qui s'est passé à Charleroi ou partout dans notre Wallonie. Nous sommes vraiment débordés par toutes ces demandes et nous aurons certainement pas mal de difficultés à coordonner tout cela, à donner autant d'importance qu'on pourra le faire par rapport à tout ce qui va être mis en place ponctuellement. Cela ne doit pas occulter le travail de tous les jours. Cette résolution se veut le point d'orgue, mais je crois que chaque jour, dans ce parlement, dans nos commissions, dans nos gouvernements, nous devrons veiller à ce qu'il y ait une tolérance zéro par rapport à tout acte antidémocratique.

J'en reviens à la proposition de résolution. C'est vraiment quelque chose d'important pour nous. Depuis 2009, le Comité « Mémoire et Démocratie » a été mis en place et on avance petit à petit jusqu'à une sorte de concrétisation. Il y a eu pas mal de choses qui ont été réalisées dans ce cadre-là et on aboutit évidemment à s'inscrire dans ce projet de commémoration. Mais une commémoration, cela reste toujours à mes yeux la commémoration de ce qui a été un échec. Donc, si on ne rebondit pas vers autre chose, vers la victoire et vers une sorte de progrès démocratique, je crois qu'on aura loupé certaines choses.

M. le Président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Monsieur le Président, à mon tour, je voulais d'abord me réjouir que l'on puisse dépasser les clivages politiques pour ce genre de proposition. Dans ce Comité « Mémoire et Démocratie », on travaille vraiment au-delà de toute appartenance politique, avec le seul souhait du devoir de mémoire et de la démocratie. Ce devoir de mémoire est important, nécessaire. Moi aussi, je me réjouis qu'un peu partout, aujourd'hui, une série d'initiatives voient le jour.

Je pense que la Région wallonne n'a jamais été spécialement porteuse en tant qu'institution de ce genre de débats, tout simplement aussi parce que c'est la première fois que l'on est confronté à un tel événement — commémorer le centième anniversaire de la Première Guerre mondiale -. On est peut-être chacun aussi face à nos responsabilités.

Ce que je souhaite, à travers cette proposition de résolution, c'est que l'on puisse, au niveau de la Wallonie, jouer aussi un rôle et ne pas être simplement observateur en se réjouissant simplement de ce qui se passe ailleurs, mais qu'au niveau des communes et des provinces, on puisse être un pouvoir relais. Même si des choses s'organisent au niveau du Fédéral et que l'on est partenaire au travers d'un comité organisateur — si on peut l'appeler ainsi -, je pense que, pendant la période 2014-2018, et pas simplement en 2014 mais pendant toute la période, on peut effectivement être opérateur d'une série d'événements, d'activités de

commémoration et que notre parlement et le gouvernement peuvent être moteurs de ce genre d'activités.

Enfin, je voulais me projeter, indépendamment du fait qu'on est des politiques, en tant que parent. Voici quelques jours, on a fêté le 11 novembre. Je vois comment les enfants d'aujourd'hui, les petits enfants, ne comprennent pas le mot «armistice». Ils ne le comprennent pas, parce qu'il s'agit de notions très abstraites pour eux. Ils continuent à l'étudier dans le cours d'histoire mais ils ne participent plus beaucoup à ce genre de commémoration. Ils l'apprennent comme on apprend d'autres cours, de façon simplement répétitive mais en n'imaginant pas ce qui s'est réellement passé.

Mon souhait serait donc aussi qu'à travers les différentes activités mises en place, on puisse parler le langage de nos jeunes, de nos enfants. Je pense que c'est aussi du ressort de la Région wallonne, en n'oubliant pas effectivement les nouvelles technologies, pour entrer dans leur monde et qu'ils puissent se rendre compte de ce qui s'est passé il y a cent ans, et ainsi de faire de nos enfants des passeurs de mémoire pour les générations futures.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Après avoir écouté attentivement les auteurs de la proposition de résolution, j'étais déjà d'accord avec le principe de cette proposition mais je le suis encore davantage maintenant. On sent bien, à travers les propos qui viennent d'être tenus, qu'il y a une préoccupation qui vient s'ajouter, un peu latérale au fait d'organiser un projet pluriannuel pour la période 2014-2018, pour des commémorations. On sent bien qu'il y a une préoccupation par rapport à la nature même de ce conflit mondial. La Première Guerre mondiale est très différente de la seconde. Elle présente quelque chose d'incompréhensible à nos yeux. Ce fut une boucherie continue au cours de laquelle, durant quatre années, on a envoyé des millions de jeunes gens se faire massacrer sur une toute petite portion de territoire. Il y a là quelque chose qui relève de l'irrationnel.

Lorsque Mme Fassiaux dit qu'il faudrait essayer également d'avoir une commémoration de cet élément, je crois que c'est très important. Je sais qu'il est un peu difficile de dire ce genre de choses par rapport aux anciens combattants, mais il y a une inutilité démocratique à ce conflit qui est terrible. Il faut arriver à expliquer aussi les raisons pour lesquelles l'UE est importante, les raisons pour lesquelles la démocratie est importante, *et caetera*, je crois que cela fait vraiment partie du projet.

J'étais donc déjà favorable à cette proposition de résolution, mais après avoir entendu nos collègues, je le suis encore davantage parce que fêter des batailles, vous l'avez bien dit, c'est commémorer un échec. Ici, on peut ajouter cette dimension du combat démocratique pour éviter cela, c'est important.

Une toute petite remarque: dans les combats fort importants, on aurait quand même pu citer la bataille de Mons. Parce qu'il s'agit des massacres de Tamines, Dinant, ou Visé — que Mme Bertouille a cités -, la sanglante bataille de Charleroi a tout de suite été suivie de la terrible bataille de Mons. Après, le conflit est monté du côté de Ypres mais en Wallonie, c'est un élément important. Winston Churchill a d'ailleurs dit «Mons, ce lieu fatidique, prédestiné» parce que c'est à Mons que le premier soldat britannique a été tué et que c'est à Mons que le dernier soldat l'a été aussi, en 1918.

Donc, si on avait pu mettre un tout petit mot pour Mons qui, en plus, va avoir son Centre d'interprétation militaire à travers Mons 2015, ... Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole, je tenais à m'exprimer car j'ai vraiment été heureux d'entendre les explications avancées par nos collègues.

M. le Président. – Voilà donc une résolution qui va poursuivre un chapitre intéressant. Je vais céder la parole à M. le Ministre-Président et puis, sans autre demande d'intervention, je propose que nous passions directement aux votes.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Une information sur le plan budgétaire. Mme Bertouille a tout à fait raison: il n'y a rien d'inscrit ici, mais c'est le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Réaction de Mme Bertouille)

Oui, c'est pour cela que je donne l'information et je vais vous donner les montants et l'endroit où on peut les localiser. Nous avons 150000 euros dans un premier budget en 2012, plus 85000 euros pour le renforcement dans ce contexte-là de la cellule Démocratie.

Ainsi, nous avons 235000 euros dans un premier versement .

M. le Président. – Bonne nouvelle. Mme Bertouille, un commentaire?

Mme Bertouille (MR). – J'examinerai attentivement le budget que vous citez, Monsieur le Ministre-Président. Je sais que vous avez fait les budgets parallèlement avec la Fédération Wallonie

Bruxelles et la Région wallonne mais il eut été certainement judicieux d'avoir également un budget au niveau de la Région wallonne. Des actions en faveur de la jeunesse sont importantes, comme pour les passeurs de mémoire, c'est une transmission, d'autant plus importante que les derniers survivants vont bientôt disparaître. Donc, la jeunesse, c'est très important. Mais au niveau de la Région wallonne, la valorisation des lieux de mémoire, la création du site, cela fait également des projets. Donc, on examinera attentivement le budget.

Monsieur le Ministre-Président, je ne vous ai pas encore entendu par rapport à l'association du Comité « Mémoire et Démocratie » aux travaux du groupe.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il est régulièrement associé à nos travaux et consulté, donc, la réponse est évidemment positive.

(Réaction de Mme Bertouille)

Tout simplement parce que, quand vous exprimez des demandes, on est toujours présents. Vous êtes partants pour faire des choses ensemble, la réponse est oui. Je ne sais pas s'il faut ajouter autre chose.

M. le Président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je vais juste essayer de décoder, par rapport à l'aspect Fédération Wallonie-Bruxelles, la volonté au niveau de la Région wallonne. Indépendamment de tout l'aspect éducation-enseignement-jeunesse, il doit pouvoir y avoir aussi des actions spécifiques au niveau des communes et des associations locales, indépendamment de l'enseignement. Si on travaille effectivement en symbiose, je pense qu'on peut trouver des solutions.

Par rapport au Comité « Mémoire et Démocratie », on a eu, je ne vous le cache pas, Monsieur le Ministre-Président, le débat à 14 heures. La question était de savoir si, physiquement, le Comité « Mémoire et Démocratie » avait ou aurait, demain, la possibilité de participer aux travaux d'élaboration de ces commémorations. Il semble que, sur ce point plus spécifique de la présence physique, que ce soit du président ou d'un des membres, on n'ait pas tout à fait les mêmes informations.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne sais pas de quelles informations vous parlez — si ce sont des rumeurs, un télégramme reçu de quelqu'un, un sms, un fax -, mais jusqu'à présent, ce que j'exprime, c'est la position du gouvernement. Donc, la réponse à votre question est oui.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Concrètement, Monsieur le Ministre-Président, je pense qu'avec Mme Fassiaux, nous vous avons interpellé déjà à plusieurs reprises sur la participation-réflexion du Comité « Mémoire et Démocratie » et, toujours, vous m'avez répondu « oui ». Mais nous n'avons pas vu de suite à votre oui.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Écoutez, il est tard, il y a encore un certain travail dans cette commission. La question est de savoir s'il y a une volonté de collaborer. La réponse est oui. Sur des formes précises, si vous me demandez de sortir mon agenda, de vous donner le montant d'une éventuelle collaboration, de voir sur quel site en particulier nous pourrions investir, quels sont les ouvrages, quelles sont les communes, je ne suis pas encore préparé à cela. Mais la volonté est effectivement de travailler ensemble et nous avons, je crois, une réunion qui est prévue en décembre du côté gouvernemental au cours de laquelle on va tracer un certain nombre de lignes qui nous permettront de dialoguer. Mais avant décembre, je ne peux pas me prononcer parce que je n'ai pas de matière pour le faire.

M. le Président. – Un dernier élément et puis, on clôture les échanges.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je voudrais conclure. C'est vrai que nous sommes aujourd'hui coincés dans toute une série de budgets. Je crois qu'il serait très intéressant que vous puissiez venir présenter le plan lors de notre prochaine réunion du Comité « Mémoire et Démocratie », en janvier ou février.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Nous avons une personne au gouvernement qui suit ces matières-là. Cette personne sera présente, de sorte que vous ayez un contact direct et qu'il n'y ait aucun hiatus entre l'information que je vous donne ici et celle que vous avez.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Merci de votre compréhension.

M. le Président. – Sur cette dernière réponse, je pense que nous pouvons passer au vote sur la proposition de résolution.

Vote

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote sur la proposition de résolution visant à promouvoir la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, déposée par Mmes

Bertouille, Fassiaux-Looten, Salvi et Dethier-Neumann.

- L'ensemble de la proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité des membres votants.

Je vous remercie beaucoup pour ces échanges.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. WAHL À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wahl à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les communications gouvernementales ».

La parole est à M. Wahl pour développer son interpellation.

(M. Miller, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, ce n'est pas la première fois que je suis amené à vous interpeller ou à vous poser des questions à propos du coût des communications gouvernementales, en rappelant un élément particulier, à savoir que s'il existe une commission ad hoc pour vérifier le respect des formes il nous est strictement interdit dans cette commission, sur base d'un règlement que je n'ai jamais vraiment approuvé, d'évoquer le fond, l'opportunité et la communication ; ce qui m'oblige à chaque fois de revenir vers vous pour poser des questions et pour obtenir des explications, non pas sur le respect des formes, mais bien sur l'opportunité quant au fond.

Vous avez défini vos choix en matière budgétaire. Au cours de cette semaine, et je n'y reviendrai pas, vous allez et vous avez déjà forcément entendu les remarques de l'opposition en ce qui concerne ce budget. Je constate qu'en matière de communication gouvernementale, vous avez annoncé une baisse de 2,5 % des crédits facultatifs, ce qui s'est traduit dans la presse, à tout le moins, par une diminution totale de 48 millions d'euros. Je suis un peu sceptique, je ne sais pas si l'information a bien été retranscrite. En définitive, que représentent ces crédits facultatifs qui feraient gagner aux finances et aux citoyens, un montant de 48 millions d'euros ? Cela voudrait dire que, si cette diminution est de l'ordre de 2,5 %, elle porterait sur un montant initial de 1 920 000 000 d'euros, ce qui me semble un peu beaucoup par rapport au poste qui m'occupe ce soir.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre-Président, avoir peut-être un peu plus d'explications en ce qui concerne ce pourcentage, la manière dont il est calculé, et savoir quel est effectivement l'engagement concret du gouvernement au niveau des diminutions du coût des communications de celui-ci.

Je voudrais aussi, Monsieur le Ministre-Président, vous interroger sur l'opportunité de certaines communications. Loin de moi l'idée que les ministres ne doivent pas pouvoir bénéficier d'une certaine autonomie dans le fonctionnement de leur département, ils doivent pouvoir communiquer. Toutefois, j'ai le sentiment très réel que l'on assiste actuellement à une réelle dérive dans un certain nombre de dépenses et on a l'impression que chacun des ministres qui forme votre gouvernement, tire un peu de son côté sans grande concertation, que tout cela fait désordre. À une époque où on n'arrête pas de dire aux gens qu'il va y avoir des mesures difficiles, qu'on va devoir se serrer la ceinture, qu'il y a des problématiques, est-ce que faire une campagne sur la frite, qui coûte quand même 60 000 euros et imposer à tous ceux qui écoutent le radio, une chanson aussi particulière que « *Frite, ô, ma frite* » sur un air bien connu... Si vous ne l'avez pas lu, je vous invite à lire le texte de cette chanson, c'est affligeant. Lorsque je l'entends le matin, si je suis dans mon bain, je me noie, si je prends ma tasse de café, je l'avale de travers et, en tout état de cause, je suis désespéré. C'est véritablement une image dramatique de la Wallonie alors que, par rapport au principe même de « la semaine de la frite », et ses motivations, je n'ai pas de difficulté. Je pense d'ailleurs qu'il y a une certaine satisfaction du secteur à ce que l'on s'intéresse à lui, mais pas n'importe comment. Vous le savez, je n'ai aucune peur de l'auto-dérision mais ici, c'est véritablement ridiculiser l'ensemble d'une région et l'ensemble des Wallons. Cela m'inquiète beaucoup plus.

Autre exemple, la « semaine anti-stress » qui a été lancée par la Ministre de l'Action sociale et au cours de laquelle on a distribué des nez rouges, des balles déstressantes, des brochures d'information, des annonces dans les médias, l'organisation d'un concert en plein après-midi sur la place d'un centre culturel d'une ville proche de la ministre. Tout cela a coûté aux contribuables 91 000 euros. Je ne sais pas si nos concitoyens apprécient. Ce qu'ils vont retenir, ce sont les nez rouges. Réellement, est-ce quelque chose qui participe à la promotion de notre région ?

Et nous savons que vous êtes sensible à l'image que celle-ci donne.

Dans le même ordre d'idées et sans contester qu'il est nécessaire d'agir en la matière, il y a 372 000 euros pour une campagne d'information sur l'image que véhicule la Wallonie et ce, à l'occasion de son trentième anniversaire. Que l'on fasse une certaine information et des manifestations à l'occasion de cet anniversaire, cela ne me pose strictement aucun problème. Cela fait partie de l'image que doit pouvoir donner une région d'elle-même. Je n'ai donc pas de difficulté sur le principe d'une telle information. Mais, est-il réellement raisonnable, à nouveau aujourd'hui, de consacrer de tels montants ? Est-il vraiment indispensable de dépenser 20 000 euros pour une campagne d'informations sur les 20 ans de Brussels South Charleroi Airport ? Ne pensez-vous pas que cela est complètement égal aux gens de savoir que Brussels South Charleroi Airport fête ses 20 ans d'existence ? Qu'est-ce que cela va leur rapporter ? Sans tomber dans un populisme qui serait vraiment trop simple, et ce n'est vraiment pas le propos que je veux donner, Monsieur le Ministre-Président, mais franchement, ne faudrait-il pas que puisse exister au sein du gouvernement, une plus grande concertation à propos de l'opportunité d'un certain de nombre de communications gouvernementales ? Aujourd'hui, très clairement, chacun des ministres agit dans son coin, sans grande concertation, sans que manifestement ce soit discuté en inter-cabinets ou que ce soit discuté au niveau du gouvernement et on assiste à des campagnes dont on ne peut que regretter qu'elles aient ce coût. À partir du moment où on peut en même temps se demander si elles sont réellement opportunes ou si elles apportent réellement quelque chose et si elles seront retenues plus d'une semaine par ceux qui les ont entendues. Je ne vois pas, dans les différents exemples que j'ai cités, de profond intérêt, à l'exception peut-être de certaines retombées indirectes — je pense à l'image de la Wallonie pour son trentième anniversaire -. Pour ce qui est de la campagne de la frite en tant que telle, je n'ai pas de difficulté par rapport au secteur, mais par rapport au surplus. Et je ne vous donne que quelques exemples car, étant membre de cette commission, à peu près tous les quinze jours, nous avons le plaisir de nous réunir à huis clos pour examiner les demandes qui nous sont faites et qui sont parfois extrêmement surprenantes. Ce n'est donc ici qu'un échantillon de ce que nous sommes amenés à voir passer.

Je peux vous assurer aussi qu'au sein de la commission, tous partis confondus, les parlementaires sont quand même parfois fort embarrassés par ce qu'ils voient passer et ce pour quoi ils doivent uniquement vérifier si les formes voulues en matière de communication gouvernementale ont été respectées.

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, mon souci. Je le dis et je termine par là, à plusieurs reprises, j'ai été amené à vous parler de ce problème et à vous adresser des questions ou interpellations. Il y a tout un effort qui a été fait, notamment à votre initiative, pour que les procédures soient respectées. C'est un peu agaçant de voir que les ministres ne tenaient aucun compte de ce que le parlement avait décidé et des accords qui avaient été convenus entre le parlement et le gouvernement en la matière. En revanche, je constate une réelle dérive qui se poursuit en ce qui concerne l'intérêt, l'opportunité d'un certain nombre de ces communications et je crois que si, à un moment donné, le ministre-président ne resserre pas un peu les boulons en la matière, c'est l'image même de la Wallonie qui en pâtit. Or, nous savons combien vous êtes attentif à l'image de notre région, ce sur quoi vous avez totalement raison.

M. le Président. – Un parlementaire souhaite-t-il s'associer à l'interpellation de notre collègue ?

La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, votre question appelle deux éléments de réponse.

Dans le premier volet, il s'agira d'une simple mise au point : votre interrogation repose simplement sur une mauvaise interprétation dont j'aimerais débattre.

En effet, l'économie annoncée et réalisée par le gouvernement porte sur ce qu'on appelle le « solde des dépenses primaires » de chacun des ministres, et non pas sur les dépenses de communication seules.

Pour répondre à votre demande de clarté, je rappellerai que le « solde des dépenses primaires » est l'ensemble des dépenses non réglementées par une loi ou un décret.

Leur montant total s'élève effectivement à quelques deux milliards d'euros. Nous sommes donc parfaitement d'accord.

Pour être parfaitement concret, je prendrai l'exemple des budgets fonctionnels. Dans cette catégorie, frappée par l'effort d'économie de 2,5 % se retrouvent effectivement le volet communication mais aussi tous les moyens réservés à l'informatique administrative. Il n'y a donc pas eu de décision spécifique au volet communication.

En pleine responsabilité, chaque ministre est resté libre de répartir l'effort de 2,5 % d'économie qui lui est assigné de la manière qu'il juge la plus appropriée au sein de ses budgets.

Et ce sont bien 48 millions qui ont été économisés sur cette base, dans le cadre de l'élaboration du budget initial 2012 de la Wallonie.

J'en arrive à la deuxième partie de votre question, portant sur l'appréciation de l'opportunité de certaines campagnes, pour vous dire, justement, qu'il s'agit d'une question d'appréciation, d'opportunité politique.

Dans ce cadre, mon appréciation personnelle sur telle ritournelle, tel slogan ou tel concept est secondaire par rapport aux règles claires que nous avons établies, tout en étant sensible, Monsieur Wahl, à l'image de la Wallonie.

Cela dit, vous le dites vous-même, les responsables ministériels élus doivent disposer d'une autonomie en la matière. Et ce, d'autant plus que cette autonomie est, d'une part, balisée strictement par des règles contraignantes que nous avons mises en place — je pense qu'il est une bonne chose que, de manière sage, on ait établi ces règles -, et que, d'autre part, s'exerce le contrôle politique. Or, le contrôle politique porte essentiellement sur le contenu. Ce que vous faites donc maintenant, ce que vous faites devant les collègues, a toute sa légitimité dans le cadre justement du modus operandi que nous mettons en place.

Je peux entendre un certain nombre d'arguments. Je ne peux pas non plus m'immiscer à priori dans les campagnes et les compétences fonctionnelles des ministres, tout en faisant part d'appréciations, mais tout cela est politique. La raison déterminante, actuellement, qui doit nous conduire dans les campagnes de communication, c'est que nous devons porter au mieux possible les couleurs de la région, avec les meilleurs arguments. Sur cette pertinence, je laisse libre cours à l'opposition ou à certains membres de la majorité, de porter une appréciation.

Maintenant, en ce qui concerne les règles elles-mêmes, je suis très heureux de la décision que nous avons prise d'imposer l'anonymat aux campagnes de communication. En Wallonie, une campagne ne peut être illustrée de la photo d'un ministre. Elle ne peut être signée par un ministre. Elle ne peut pas mentionner la fonction d'un ministre. C'est avec la mention «*Avec le soutien de la Wallonie*» que nous faisons les campagnes aujourd'hui. J'entends que, selon le thème abordé, il doit être certes possible de déduire le responsable à l'origine de la communication mais avouez que nous nous plaçons là dans un jeu de détectives complexe. Pour moi, le contrôle se trouve au parlement. C'est là qu'il y a effectivement la clé d'un dialogue démocratique important.

(M. Desgain, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Pour revenir un instant à l'anonymisation et l'obligation de présenter toute campagne devant la commission parlementaire ad hoc — commission à laquelle vous participez de manière tout à fait active — , c'est là que ce débat doit se faire. Contrôle politique que vous pouvez exercer sur chaque ministre individuellement, en l'interrogeant sur l'objet, le coût et l'appréciation de l'opportunité de toute campagne. C'est dans cet esprit que je gère la question de la communication dans le cadre de mes propres compétences fonctionnelles.

Là, vous pouvez aussi juger de la manière dont j'avance les campagnes, en mettant le plus possible à profit les euro cents et les euros investis dans la communication que je porte, pour que les couleurs de l'institution régionale, dans le cadre du 30e anniversaire par exemple, ou devant les conclusions de la Commission Zénobe, servent de pavillon à la région et développent aussi une forme de conscience positive.

Je pense que c'est important dans une région qui a besoin aujourd'hui de mobilisation.

Cela, en ayant bien évidemment à l'esprit la situation budgétaire, et donc le fait que l'on ne peut pas développer toute forme de campagne.

Ainsi, si vous savez que j'ai choisi d'appliquer, dès le début la législature, une réduction de 25% des budgets de ma communication, c'est parce que je pense qu'il fallait aussi témoigner par là d'une sobriété, pas seulement dans la nature du message, mais dans le contenu. Un cadre qui impose des règles strictes et contrôlées sur les modalités à respecter, justement pour prévenir toute dérive promotionnelle et qui, pour le reste, permet des choix d'opportunité politique soumis, pour leur part, à un contrôle de même nature par ses pairs, par l'échange d'arguments au sein de cette assemblée. Mais aussi avec grand respect par rapport aux propos que vous avez tenus, et en les appréciant dans leur contexte de critique politique que j'estime être positive, le débat doit se poursuivre avec l'ensemble des ministres, dès lors que la campagne ne semble pas porter sur l'image positive que nous voulons véhiculer.

M. le Président. – La parole est à M. Walh.

M. Wahl (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse et les informations fournies.

J'ai quelques commentaires. Sur la première partie de ma question, en ce qui concerne la réduction des dépenses de 2,5%, cela porte sur l'ensemble d'un certain nombre de dépenses. Je regrette que les communications n'aient pas été visées spécifiquement. De fait, je commence à avoir une certaine pratique, malheureusement, en la matière, ce n'est pas la commission où j'adore le plus aller, mais elle est nécessaire. Il existe une grande divergence entre les ministres quant à l'utilisation qu'ils font de ces fonds. Quand, tout simplement, un

certain nombre de vos ministres se rendent compte que ce n'est pas très opportun pour l'instant d'exagérer en la matière, je ne suis pas sûr, malheureusement, de par les exemples du passé, que tous en aient la même conscience.

Si j'ai bien compris en tout cas votre réponse, vous avez souligné le rôle de la commission qu'on a évoqué. En termes de contrôle de dépenses gouvernementales, si je vous ai bien compris, vous seriez plutôt partisan du fait que cette commission puisse aussi, sans bien entendu empêcher une communication gouvernementale, mais en tout cas au moins parler de l'opportunité. Il n'appartient pas au parlement d'empêcher ou d'autoriser, sur base de l'opportunité, une communication gouvernementale. Sur cela, je suis tout à fait d'accord. Cela ne va pas mais, par contre, que l'on ne puisse même pas discuter de l'opportunité, ce qui m'oblige donc chaque fois à venir vous embêter vous, pour des communications qui ne sont pas faites, la plupart du temps, par vous-même, ... C'est vrai que je ne vais pas commencer à aller interpeller chaque ministre sur les communications, parce que je pense que là, ce serait de ma part, c'est en tout cas mon sentiment et ma manière de concevoir le travail parlementaire, plutôt surfer sur quelque chose et je n'ai pas envie d'agir ainsi.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous en tant que chef du gouvernement.

Dernier élément. Monsieur le Ministre-Président, j'insiste vraiment pour qu'il puisse y avoir, au sein du gouvernement, une plus grande concertation. Vous ne pouvez pas, en tant que premier des Wallons, laisser passer tout et n'importe quoi.

À cet égard, peut-être que l'anonymat est une mauvaise chose, parce que, si le nom était associé à certaines campagnes d'une manière un petit peu plus visible, certains réfléchiraient à deux fois avant d'aller pousser la chansonnette !

Franchement je trouve qu'il y a eu un dérapage total dans le ridicule et qu'on est tous concernés, majorité comme opposition. Bien sûr, Monsieur le Ministre-Président, vous dites que c'est le rôle de l'opposition, c'est le rôle du parlement d'une manière globale, de faire ces vérifications-là, mais on sait également ce que cela veut dire. S'il n'y a pas à la source, non pas une censure, mais peut-être un recadrage, je crains que l'on continue vers des dérives, des communications dont, si le citoyen avait connaissance du coût ou tout simplement si le citoyen avait connaissance du fait qu'elles existent — parce qu'il y a des communications qui coûtent cher et dont personne n'est au courant -, je crois qu'il y aurait un sentiment de profonde indignation. Je ne veux pas jouer là-dessus, ce n'est pas le moment, ce n'est pas l'heure, ce serait malhonnête de ma part d'agir dans ce créneau-là et je ne le ferai pas. Par contre, en commission, attirer l'attention du ministre-président sur ce que je considère être une réelle problématique, pas tellement d'argent — on sait bien de quoi on parle -, mais principalement d'image que l'on donne en des moments difficiles, je crois que c'est extrêmement important que l'on recadre un peu les choses.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PLAN RELATIF AUX DROITS DE L'ENFANT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le plan relatif aux droits de l'enfant ».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Monsieur le Ministre-Président, à l'occasion de la Journée nationale des droits de l'enfant, vous avez dévoilé le plan que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent mettre sur pied en matière d'accès des enfants à leurs droits fondamentaux.

Vous avez ainsi annoncé 216 mesures visant, en résumé, à appliquer les principes de la Convention des droits de l'enfant. Ces projets seront répartis en trois axes :

- la gouvernance des droits de l'enfant ;
- l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant ;
- la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations.

Monsieur le Ministre, ma première question visera les priorités de ce plan. Quelles sont-elles ? Parmi ces 216 projets, lesquels jugez-vous urgents ? Y a-t-il certains projets qui doivent être réalisés le plus rapidement possible ?

J'ai lu que la Wallonie va ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant et se doter d'un cadre légal relatif à l'application de la convention. Est-ce déjà à l'ordre du jour du gouvernement ? Comment comptez-vous définir ce cadre légal ?

Ce plan est certes très ambitieux et je vous en félicite. Mais quels délais vous donnez-vous pour le mettre en action ? Je terminerai, en vous demandant quel est le coût de ce plan. Quelle part du budget 2012 lui est consacrée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – – La Journée internationale des droits de l'enfant que vous évoquez m'a effectivement donné l'occasion de présenter le premier plan d'actions du Gouvernement wallon relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il s'agit d'un signal fort, qui souligne que les droits de l'enfant sont au cœur des préoccupations wallonnes.

Multidimensionnels et transversaux, ils sont un sujet politique en soi et dépassent les clivages politiques ou sectoriels. Ils ont trait à la fois à l'aide sociale, au logement, à l'aménagement du territoire, aux loisirs et à la santé. Ils concernent chaque secteur d'activité et chacun des acteurs, de l'autorité publique aux acteurs de terrain.

Dans cet esprit, ce 20 novembre, j'ai également remis au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le troisième plan d'actions communautaire ayant le même objet.

Ces deux plans sont construits en parfaite synergie autour de trois axes identiques et comprennent, effectivement, ensemble, 216 projets, des projets opérationnels et palpables qui nous placent aux antipodes de l'inventaire de bonnes intentions.

Le deuxième axe, relatif à l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant, constitue l'axe fort du plan.

Puisque vous m'interrogez, très légitimement, sur nos priorités, je vous dirai que le gouvernement y place la mise en œuvre de l'article 42 de la Convention. Cet article stipule que «*Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants*».

Il est en effet essentiel de mener une politique volontariste en matière de diffusion et d'appropriation de ces droits, tant à destination des professionnels du secteur que des enfants et des adultes. Cette étape est indispensable pour permettre à tous d'acquérir les compétences nécessaires pour respecter, faire respecter, protéger et réaliser ces droits au quotidien.

Chaque ministre est appelé à définir, dans ce plan, ses priorités.

Concernant mes compétences, j'entends y placer les projets suivants:

- reconnaître les droits de l'enfant comme une compétence politique à part entière, via une modification de l'arrêté de répartition de compétences ;
- faire ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant par la Wallonie ;
- lancer un processus de consultation et de participation des enfants pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans d'actions relatifs aux droits de l'enfant ;
- organiser un événement annuel festif à destination des enfants afin de les informer de leurs droits. La première édition a eu lieu ce 20 novembre et a rencontré un très beau succès.

Ces projets seront lancés dès 2012.

Concernant le cadre légal relatif à la convention, j'entends également m'y atteler rapidement, en synergie avec ce qui existe actuellement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mon intention est de travailler parallèlement à l'amélioration du décret communautaire et à la rédaction d'un tel instrument pour la région.

Concernant le calendrier de réalisation de ce plan et le budget qui lui est consacré, je puis vous dire que le plan d'actions est triennal (de novembre 2011 à novembre 2014) et qu'il n'y a pas un budget spécifique affecté à sa réalisation. Chaque ministre réalisera ses projets dans le cadre de ses propres moyens budgétaires.

Enfin, pour assurer la parfaite cohérence de l'ensemble, chaque année, une réunion thématique des gouvernements sera organisée sur les droits de l'enfant. Elle sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du plan et sur le budget qui lui a été consacré.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très complète et aussi pour le contenu de cette réponse parce que je pense que c'est effectivement une problématique importante et je me réjouis que le gouvernement se soit saisi de ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le suivi des recommandations du rapport du Médiateur de la Région wallonne».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, le dernier Rapport annuel du Médiateur de la Région wallonne rappelle que, depuis la création de l'institution, près de 80 recommandations ont été formulées. Certaines ont été rencontrées mais un certain nombre de recommandations conservent toute leur pertinence, dans la mesure où, régulièrement, des dossiers instruits par le service de médiation continuent de mettre en lumière la nécessité de procéder à des réformes ou de les poursuivre. Ces recommandations sont réitérées à l'occasion de chaque rapport annuel, parfois depuis de nombreux exercices. Ce constat pose donc la question continue du suivi et de l'évaluation des recommandations formulées par le Médiateur.

J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre-Président, comment le gouvernement assure le suivi des recommandations du Médiateur de le Région wallonne. Ce gouvernement travaille-t-il sur la mise en place d'un processus d'automatisation du suivi des recommandations ? Une réponse automatique des ministres aux recommandations les concernant serait, à mon sens, tout à fait opportune. Le parlement devrait ensuite être informé sur le suivi qui a été assuré ou non par le ministre concerné, ainsi que sur sa motivation de suivre ou non la recommandation. Quelle est votre position ainsi que celle du gouvernement en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Comme vous le savez, l'institution d'un Médiateur par les pouvoirs publics vise à rapprocher le citoyen de l'autorité.

Un des atouts de cette formule tient au le fait qu'elle offre au citoyen une manière souple de formuler des réclamations sur le fonctionnement des services publics.

Ainsi, le Médiateur est moins un organe de contrôle qu'un intermédiaire proposant des solutions concrètes à des problèmes qui se posent concrètement.

L'augmentation constante des réclamations serait déjà un indice de la pertinence, de l'engouement pour cette voie de résolution douce des conflits mais aussi le témoignage d'insatisfactions qui restent encore aujourd'hui à combler par des réponses concrètes.

Votre question porte sur le suivi réservé aux diverses recommandations dans ce cadre.

À cette occasion, les membres du gouvernement sont invités au sein des diverses commissions à venir exposer leur point de vue et leurs solutions par rapport à son contenu, à ce qui est exprimé.

Mais l'échange s'opère déjà en amont. Le Médiateur étant amené à interpeller les administrations ou les ministres à l'occasion du traitement des réclamations spécifiques, il n'est pas rare que des solutions soient immédiatement dégagées. Il y a donc déjà un certain nombre de choses qui sont rencontrées à ce moment-là.

Le rapport du Médiateur mentionne d'ailleurs fréquemment les progrès réalisés dans des domaines précis. On peut donc aussi faire la jauge de ces progrès.

Ainsi, dans son 15ème rapport annuel au Parlement de la Région wallonne, le Médiateur, lui-même, précise que des recommandations ont déjà fait l'objet d'un suivi positif.

Pour prendre un exemple qui me concerne, l'intégration dans les formulaires en ligne à travers un encart mentionnant le service du Médiateur permet de rencontrer mieux encore l'obligation faite aux autorités administratives d'informer le public de l'existence de ce service.

Bien sûr, le suivi des recommandations est encore perfectible. Les faits attestent que des actions sont menées continuellement, par l'ensemble des autorités concernées, afin de toujours rapprocher l'usager des autorités wallonnes et des services régionaux.

C'était un engagement du gouvernement. La Déclaration de politique régionale, prévoit en effet d'évaluer les normes notamment sur base des rapports des médiateurs afin d'identifier les problèmes administratifs récurrents dans la mise en œuvre d'une réglementation ou d'une procédure.

Dans ce but, et comme je l'avais déjà indiqué en avril dernier en réponse à une interpellation portant sur le même sujet, une note de suivi des recommandations du Médiateur wallon est en cours de rédaction avec l'ensemble des ministres concernés.

Elle prendra la forme d'un tableau de bord régulièrement mis à jour. Une fois complétée, cette note sera présentée au gouvernement puis communiquée au Médiateur afin qu'il puisse en tenir compte dans ses rapports ultérieurs.

Ce sera, pour le parlement, une manière supplémentaire d'être tenu informé des réponses apportées, par le gouvernement, aux recommandations de cette institution d'appui au bon fonctionnement de notre démocratie régionale.

Je suis sûr que cette transparence sera utile à tous.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael pour sa réplique.

M. Senesael (PS). – Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements au Ministre-Président pour la réponse qu'il a formulée ainsi que le suivi et l'intérêt qu'il témoigne et manifeste à ce propos.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DU PLAN MARSHALL 2.VERT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi du Plan Marshall 2.vert ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, lors de la dernière séance du Gouvernement wallon, vous vous êtes consacré au suivi du Plan Marshall 2.vert. Il y avait, en effet, à l'ordre du jour, 39 points qui le concernaient. Certains points comportaient d'ailleurs des notes décisionnelles.

Dans le cadre de ce suivi, j'aimerais procéder avec vous à une analyse de la mise en œuvre de ce plan.

Quels sont les principaux éléments du rapport synthétique de suivi présenté au Gouvernement wallon ? Qu'en est-il des principaux indicateurs évoqués ?

Quel est l'état d'avancement réel de ce plan ? Quelles sont les réalisations concrètes à ce jour ? Quelles sont les principales avancées de ce plan à ce jour ? Quel est l'état d'avancement de la mise en place du sixième pôle ? Qu'en est-il de la coordination des efforts de recherche ?

Pouvez-vous également me renseigner, Monsieur le Ministre-Président, sur votre analyse de ce premier rapport et sur les perspectives à court et moyen termes ? Quelles sont les principales conclusions et orientations adoptées lors de cette réunion du gouvernement, tout en sachant que cette réunion s'est tenue jeudi dernier ?

Nous n'aurons les notifications que d'ici une quinzaine de jours. Vous savez comme moi que, souvent, les notifications sont très brèves et ne permettent pas de comprendre réellement de quoi il a été discuté ou d'aller dans le détail des choses. Des notules viennent parfois également se glisser dans tout cela — et dans ce cas, on n'en a pas connaissance -.

Il me serait dès lors agréable que vous me renseigniez par rapport à tout cela.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président pour sa réponse.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Comme vous le savez, pour atteindre les différents objectifs du Plan Marshall 2.vert, la Wallonie dispose d'outils permettant un pilotage précis et rigoureux.

Le gouvernement :

- s'assure du pilotage permanent du plan, via sa coordination par le Délégué spécial. C'est lui le premier pilote qui rend continuellement compte d'un tableau de bord et qui, à travers la constitution d'une task force administrative — qui réunit les services administratifs régionaux et communautaires — fait le point régulièrement ;
- met en œuvre un suivi trimestriel à travers des séances spécifiques du Conseil des ministres ;
- a chargé l'IWEPS de réaliser l'évaluation du plan, via des experts indépendants, en association avec les partenaires sociaux.

Ce jeudi, le gouvernement a donc analysé l'état d'avancement de chaque mesure, qui font chacune l'objet d'une note de suivi spécifique. Nous avons également analysé le rapport synthétique de suivi, qui reprend l'ensemble des avancées du plan.

Les analyses détaillées ainsi réalisées par le gouvernement permettent d'avancer les éléments suivants.

Il s'agit de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan Marshall 2.vert dont on peut dire qu'elle évolue à la manière que nous escomptions. C'est évident pour les mesures qui figuraient déjà dans le premier Plan Marshall mais, qui doivent encore être poursuivies dans le cadre de ce plan qui le suit. Des avancées majeures ont également été enregistrées. C'est le cas, notamment, avec l'adoption de l'Alliance Emploi-Environnement et la création du sixième pôle de compétitivité « Greenwin » consacré à la chimie et aux matériaux durables. Ce pôle est aujourd'hui opérationnel à 100 % et il a déjà déposé pas moins de 15 projets dans le cadre des sixième et septième appels.

Concernant le respect des objectifs, les indicateurs de réalisation montrent que la grande majorité des mesures respectent, voire dépassent, les objectifs annuels fixés. Certaines mesures atteignent même déjà l'objectif 2010-2014 fixé par le gouvernement. À titre d'exemple, on peut citer

l'intervention financière de la SOFINEX pour les lignes « pays émergents ». L'objectif fixé pour 2010-2014 était de 30 dossiers et nous enregistrons déjà 38 contrats obtenus par des entreprises — soutenues par la Région à hauteur de 12 millions d'euros -. Autre exemple, entre janvier 2010 et septembre 2011, 35 434 demandeurs d'emploi ont participé à des séances de préparation ou à des rencontres directes avec des employeurs. C'est un chiffre impressionnant. Ce résultat dépasse largement l'objectif cumulé 2010-2011, qui s'élève à 23 000 demandeurs d'emploi.

Cette réunion de suivi a également permis de mettre en avant des résultats majeurs, notamment en termes de création d'emplois :

- concernant les pôles de compétitivité, suite aux sept appels à projets lancés par le gouvernement, 232 projets ont été labellisés sur base de l'avis du jury international. Ces projets bénéficient d'un soutien public de 332 millions d'euros et le nombre d'emplois créés annoncés s'élève déjà à 12 859 emplois. À ce jour, on compte 599 entreprises actives dans les pôles (220 grandes et 379 PME) ;
- pour les acteurs économiques situés en zones franches, le montant global des « bonus zones franches — expansion économique » en 2010 et 2011 s'élève à 25,9 millions d'euros. Ce sont ainsi 1 368 acteurs économiques qui ont bénéficié de ces bonis pour une création d'emplois estimée de 918 postes. Ces résultats s'ajoutent à ceux du premier Plan Marshall, puisqu'on avait eu 2 392 entreprises soutenues, plus d'1,5 milliard d'investissements présentés et 3 347 emplois prévus ;
- concernant les aides à l'emploi, pour les APE marchands et les APE Jeunes, le nombre de travailleurs occupés s'élève à 1 032. Pour les emplois non marchands, le nombre de travailleurs APE et PTP occupés dans les services d'accueil de l'enfance — quand on a des enfants pris en charge, on peut se libérer pour son travail — et d'aide aux personnes dépendantes s'élève à 2 653.

Ces résultats seraient encourageants, si je ne tenais pas compte non plus du *monitoring* très précis de la mise en œuvre des mesures visant à apporter immédiatement des solutions aux freins qui pourraient être ainsi révélés.

En ce sens, le délégué spécial présentera au gouvernement, en 2012, son deuxième rapport annuel de suivi du Plan Marshall 2.vert.

Ce rapport complet d'avancement des différentes mesures et des indicateurs de réalisation sera important pour nous, puisqu'il va formuler une série de recommandations sur base desquelles le gouvernement va adopter des mesures d'ajustement pour garantir la mise en œuvre optimale du plan.

Enfin, la bonne gestion du plan passe aussi par son évaluation indépendante. Si nous disions nous-mêmes du bien sur ce que nous faisons, nous perdrions en pertinence. La méthodologie a été proposée par l'IWEPS. Celle-ci prévoit la réalisation d'évaluations thématiques sur des mesures spécifiques au cours de la législature ainsi que la réalisation d'une évaluation globale du plan en fin de législature — c'est pour cela qu'on parlait tout à l'heure de mars 2014 -.

Le programme d'évaluations thématiques à réaliser au cours de la législature a été présenté au gouvernement le 20 juillet et l'IWEPS travaille actuellement à sa mise en œuvre.

À tout cela, il convient d'ajouter que le gouvernement a également adopté, ce jeudi, quelques notes décisionnelles. Elles portent sur :

- la labellisation du résultat du septième appel à projets des pôles : 36 projets labellisés pour un soutien public de 61 millions et un nombre d'emplois annoncé de 2 186 unités ;
- l'adoption du cahier des charges du huitième appel à projets axé sur le « développement durable », qui sera lancé dans les prochains jours à destination des six pôles de compétitivité et des c1usters ;
- l'adoption de la note de cadrage de la stratégie de formation qui servira de base commune à l'ensemble des pôles — vous vous souvenez de la triangulation formation, innovation et amélioration des procès de production.

En outre, dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, une série de notes propose le lancement de marchés publics sur des thèmes précis. Ce sont :

- l'évolution des exigences de la performance énergétique des bâtiments ;
- la labellisation de ce qu'on entend par bâtiment durable ;
- le label de qualité pour les entreprises ;
- l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des organismes publics pour la construction et la rénovation des bâtiments ;
- l'appel à projets pour la réalisation d'ouvrages exemplaires et l'adoption des grands axes de l'Ecopack, encore appelé Partenariat public-ménage.

Voici donc ce que l'on peut dire, dans un tour d'horizon forcément rapide. Pour le surplus, et comme le gouvernement le pratique depuis le premier Plan Marshall, vous recevrez, à la fin du premier trimestre 2012, le rapport annuel de suivi du Plan Marshall 2.vert.

Ce rapport vous indiquera, en toute transparence, l'état d'avancement de l'ensemble des mesures du plan.

J'espère avoir été le plus complet possible.

M. le Président. – Vu l'importance des sujets abordés, cela méritait peut-être la forme d'une interpellation.

La parole est à M. Mouyard pour sa réplique.

M. Mouyard (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse. Vous avez abordé pas mal de choses et vous avez été même loin dans votre réponse.

Dès lors que le rapport synthétique de suivi et des principaux indicateurs a été présenté au gouvernement ce jeudi, et vu la modification de la maquette budgétaire — le premier point de notre ordre du jour -, faut-il vraiment attendre la fin du premier trimestre 2012 pour pouvoir, par exemple, obtenir ces documents-là ?

Je suis conscient que le format de nos questions-réponses ne vous oblige pas à nous répondre, mais n'hésitez pas à le faire, si tel est votre souhait.

(Réaction de M. le Ministre-Président Demotte)

M. le Président. – Ceci clôture les travaux de ce jour pour notre commission. je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 10 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, MR

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. Xavier Desgain, Vice-Président

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Richard Miller, MR

M. Gilles Mouyard, MR

M. Stéphane Nassaut, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes

Mme Véronique Salvi, cdH

Mme Annick Saudoyer, PS

M. Daniel Senesael, PS

M. Luc Tiberghien, Écolo

M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
AB	Article budgétaire
APE	Aide à la promotion de l'emploi
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
ASBL	Association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CoCoF	Commission communautaire française
CRP	Centre régional psychiatrique
DGO3	Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DIMONA	Déclaration immédiate/Onmiddellijke aangifte
DO	Division organique
EASI-WAL	E-Administration et SImplification
FEDER	Fonds européen de développement régional
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds de sécurité d'existence
FSE	Fonds social européen
GIEI	Groupement d'intérêts économiques informatiques
GRIP	Institut européen de recherche en sécurité et défense à Bruxelles
INTERREG	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
IT	Infraction touristique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PTP	Programme de transition professionnelle
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SEC	Système d'enregistrement comptable
SOFINEX	Société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPW	Service public de Wallonie
UE	Union européenne
WBI	Wallonie-Bruxelles International